

Mesures d'accompagnement de la CIB sur les problématiques des peuples autochtones

Rapport de mission du 27 février au 6 mars 2020



Contact

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
OBJECTIF GENERAL DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	4
LE PRESENT DOCUMENT – PREMIERE MISSION	5
PRESENTATION DU CONTEXTE	6
PRESENTATION DE LA CONGOLAISE INDUSTRIELLE DU BOIS	6
PRESENTATION GENERALE DE LA CIB ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DES UFA DE LA CIB	6
LA CIB ET LA CERTIFICATION FSC	8
L'EQUIPE EN CHARGE DES QUESTIONS SOCIALES DE LA CIB (PROGRAMME SOCIO-ECONOMIQUE)	9
LA CIB ET LES PEUPLES AUTOCHTONES	10
CONTEXTE SOCIAL	10
LES BANGOMBE, LES BAAKA, ET LES MBENDJELE : LES PEUPLES AUTOCHTONES	11
LA RECONNAISSANCE DES DROITS AUTOCHTONES PAR LA CIB	12
METHODOLOGIE	13
APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE	13
ACTIVITES REALISEES LORS DE LA PREMIERE MISSION	13
PRINCIPALES OBSERVATIONS	16
L'EMPLOI A LA CIB	16
LA CIB, UN ACTEUR MAJEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION	16
LA QUESTION DE L'EMPLOI DES PEUPLES AUTOCHTONES AU SEIN DE LA CIB	16
AVANCES SUR SALAIRE ET DEPENSES DE CANTINE	18
CONNAISSANCE DU CONTEXTE SOCIO-CULTUREL	19
DES PROJETS ET DES ETUDES CENTREES SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES	19
DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES ANCIENNES ET INSUFFISANTES SUR L'ENSEMBLE DES POPULATIONS DE LA ZONE ET ENCORE PLUS SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES	20
UN MANQUE DE CONNAISSANCES SOCIO ANTHROPOLOGIQUES SPECIFIQUES A LA ZONE	21
CONSÉQUENCES ET EFFETS DELETERES DU MANQUE DE DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES	22
LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA CIB SPECIFIQUES AUX PEUPLES AUTOCHTONES	24
UNE APPROCHE PARTENARIALE DES PROJETS SOCIAUX A DESTINATION DES COMMUNAUTES	24
DE LA DIFFICULTE DE MENER UNE EVALUATION DES PROJETS	25

UN MANQUE D'OUTIL DE GESTION ET DE SUIVI DES ACTIVITES DE RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES	28
UNE PROPOSITION DE DISCUSSION PAR THEMATIQUES PLUTOT QU'UNE ANALYSE PAR PROJET	28
DROITS FONCIERS, DROITS COUTUMIERS ET ACCES AUX RESSOURCES	28
SERIE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : UNE PROBABLE SOUS ESTIMATION DES ESPACES RESSOURCES NECESSAIRES AUX POPULATIONS ET DONT LES POPULATIONS AUTOCHTONES SERAIENT LES PREMIERS AFFECTES	30
DEPOSSESSION DU POUVOIR POLITIQUE FONCIER DES GROUPES TERRITORIAUX MBENDJELE ET BAAKA	31
VILLAGES ET CAMPEMENTS, RESIDENCE PERMANENTE ET RESIDENCE TEMPORAIRE	31
LA CARTOGRAPHIE SOCIALE, UNE APPROCHE CENTREE SUR LA SECURISATION DE LA RESSOURCE ET NON SUR LA SECURISATION DU FONCIER	32
LA DIFFICILE APPLICATION COMPLETE DES OBLIGATIONS DU PRINCIPE 3 DE LA LABELISATION FSC RELATIVES A LA RECONNAISSANCE DES DROITS FONCIERS	33
MARGINALISATION ET DISCRIMINATION, LA NECESSITE D'UNE PLUS GRANDE PROACTIVITE	34
DISCRIMINATION ET MARGINALISATION, ATTENTION AU RACISME ORDINAIRE	34
DES INTER-RELATIONS COMPLEXES ET MARQUEES PAR LA DOMINATION	34
LE LANGAGE, UN ELEMENT DE POSTURE IMPORTANT A MAITRISER.	35
VERS L'AUTONOMISATION DES COMMUNICATEURS SOCIAUX	35
SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	36
LA SENSIBILISATION N'EST PAS DE LA CONSULTATION NI DE L'ENGAGEMENT	36
REVOIR LES SUJETS D'INFORMATION ET LES FORMATS DE COMMUNICATION	37
DES METHODES ALTERNATIVES A METTRE EN ŒUVRE POUR DIFFUSER L'INFORMATION	37
LOCALISATION DES MICRO-LIEUX COUVERTS PAR LE RESEAU POUR LA COLLECTE ET LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS	38
CONSULTATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	39
IDENTIFIER LES ECHELLES APPROPRIEES POUR MENER DES CONSULTATIONS EFFICACES	39
LE VILLAGE COMME UNIQUE LIEU DE CONCERTATION : UNE IDEE PRATIQUE MAIS PROBABLEMENT UNE FAUSSE BONNE IDEE	40
LA CARTOGRAPHIE SOCIALE, L'OUTIL DE CONSULTATION ET D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DE LA CIB	41
UN PROCESSUS CLEP PERMETTANT UNE CONSULTATION MAIS PAS UN CONSENTEMENT	42
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	43
SANTE ET EDUCATION	43
<u>CONCLUSION : SYNTHESE DES PRINCIPAUX ELEMENTS</u>	<u>44</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>47</u>

INTRODUCTION

Ce rapport est le fruit d'une mission réalisée en février 2020 en République du Congo pour la Congolaise Industrielle du Bois (CIB). Il s'agit d'une première mission s'inscrivant dans le cadre d'une étude commandée par la CIB à AnthroPoLinks consistant à accompagner la société dans la mise en place de mesures à destination des peuples autochtones. L'objectif de cette première mission était de réaliser une première évaluation des programmes et actions de la politique sociale de la CIB à destination des peuples autochtones vivant dans les concessions qu'elle gère.

Il s'agit d'un document interne à la CIB, dans le but de contribuer à l'amélioration de sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) sur le volet social. Il est destiné à être une base de réflexion dans le cadre d'un projet de recherche plus large sur le respect des droits et des conditions de vie des populations autochtones résidant au sein des concessions de l'entreprise. Il s'agit d'un premier rapport qui devrait permettre de définir les objectifs et les axes qu'il serait pertinent de développer pour la suite du programme.

OBJECTIF GENERAL DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

La CIB, société active dans le nord Congo depuis 1968, s'emploie depuis de nombreuses années à développer une exploitation écologiquement et socialement plus responsable. Compte tenu du contexte particulier dans lequel la société opère – gérant l'une des plus grandes concessions d'exploitation forestière d'Afrique centrale, qui jouxte le Parc national de Nouabalé-Ndoki (PNN), et principal acteur économique d'un territoire où peine à arriver l'Etat - la CIB a dû adapter son fonctionnement et développer des approches permettant non seulement de réduire ses impacts sur l'environnement et la biodiversité mais aussi de prendre mieux en compte le contexte socio-économique et les communautés locales. Un contexte social calme est bon pour les affaires et les consommateurs et certains accords commerciaux sont devenus plus exigeants quant aux impacts des produits et des filières.

Bien que des programmes et actions spécifiques à destination des autochtones et des femmes soient développés depuis de nombreuses années par la CIB, notamment dans le cadre des normes de responsabilités sociales (certification FSC et politique interne de la CIB), et du respect de la réglementation nationale, ces populations peinent encore souvent à tirer avantage des actions et projets développés en leurs faveurs.

La CIB a donc souhaité mener une étude, au-delà des audits de conformité, qui apporte un éclairage sur les effets des politiques, programmes et actions qu'elle mène depuis plusieurs années. Cette étude, intitulée « *Mesures d'accompagnement de la CIB sur les problématiques des peuples autochtones* », a pour objectifs :

- Conduire une évaluation des actions et politiques mises en place par la CIB (directement ou indirectement) à destination des peuples autochtones vivant dans les concessions de la CIB ;
- Identifier les actions et les mécanismes pouvant exacerber les inégalités et les injustices alors même que la CIB cherche à les atténuer ;
- Identifier les freins et les leviers pour une meilleur effectivité des actions et programmes à destination de l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones (amélioration de l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la justice, du respect de leurs droits et de leur culture, etc.) ;
- Identifier les besoins en matière de données sociales de références pertinentes permettant de mieux comprendre et suivre sur le long terme les conditions de vie des peuples autochtones ;
- Faire des propositions originales dans le domaine des droits de l'Homme, des peuples autochtones, en entamant, par exemple, une réflexion sur la protection des droits des populations sur les territoires de leurs sources et rivières, fournisseurs d'eaux domestiques, mais aussi potentiellement d'or et de diamants attisant des convoitises agressives.

Débuté en janvier 2020, le projet prévoit trois missions de terrain : une mission pour la composante évaluation (objet du présent document), une mission pour la composante mise à jours des données et une mission pour la proposition d'actions concrètes.

LE PRESENT DOCUMENT – PREMIERE MISSION

Ce document constitue le rapport de la première mission de terrain dont l'objectif était de réaliser une évaluation des actions et politiques mises en place par la CIB (directement ou indirectement) à destination des peuples autochtones.

PRESENTATION DU CONTEXTE

PRESENTATION DE LA CONGOLAISE INDUSTRIELLE DU BOIS

PRESENTATION GENERALE DE LA CIB ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DES UFA DE LA CIB

Implanté au Nord de la République du Congo, dans les Départements de la Likouala et de la Sangha, la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) est une société anonyme de droit congolais. Le siège social se trouve à Ouessou, chef-lieu du Département de la Sangha. Le principal site d'exploitation est implanté à Pokola, à 45 km de la ville de Ouessou. Les deux villes longent la Sangha, l'un des principaux fleuves du pays.

Le département de la Likouala est bordé à l'est par la rivière Oubangui qui fait frontière avec la République Démocratique du Congo (RDC), et fait frontière au nord avec la République Centre Africaine (RCA). Le vaste département de la Sangha est quant à lui frontalier au nord-est avec la RCA, au nord-ouest avec le Cameroun et à l'ouest avec le Gabon. L'intégralité de la zone est sous l'influence d'un climat tropical humide à quatre saisons.

La CIB est née en 1968 de la fusion et de la restructuration de la Société Forestière de la Sangha (SFS installée depuis 1953 dans le nord du Congo) et de la société Industrie des Bois du Congo (IBOCO créée en 1961 avec une scierie à Brazzaville), toutes deux installées dans la partie septentrionale du Congo. En 2011, la société singapourienne Olam¹, un des leaders mondiaux dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de matières premières et produits agricoles, devient propriétaire de la CIB.

La CIB a pour objet l'exploitation, la transformation, le transport et la commercialisation des bois et produits dérivés, principalement dirigés vers le marché européen. Grâce à son équipement industriel adapté et ses capacités de séchage et de rabotage, la CIB transforme plus de 85 % de sa production de grumes et peut valoriser certaines essences secondaires en produits finis, ce qui apporte une réelle valeur ajoutée aux essences exploitées.

La CIB est aujourd'hui attributaire de quatre Unités Forestières d'Aménagement (UFA de Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka dans le Département de la Sangha et Mimbelli-Ibenga dans le Département de la Likouala) et d'une Unité Forestière d'Exploitation (UFE de Pikounda-Nord²

¹ La même année, Olam a adhéré au Forest Stewardship Council (FSC), en qualité de membre institutionnel de la Chambre Economique.

² Étant donné que l'UFE ne fait actuellement office d'aucune exploitation et de chantiers, cette unité ne concerne pas notre étude.

Dans le Département de la Sangha), pour une superficie totale d'environ 2,2 millions d'hectares dont 1,3 millions sont certifiées FSC³.

Des conventions d'aménagement et de transformation, signées entre la CIB et l'État congolais, fixent les modalités d'exploitation forestière, de transformation des bois et de commercialisation des grumes et des sciages au sein de ces unités forestières.

Les territoires couverts par les UFA de la CIB, à l'image des deux départements, sont majoritairement des forêts de terres fermes de types tropicales sempervirentes. Quatre grands types de végétation se distinguent sur l'ensemble des concessions de la CIB: les forêts mixtes de terre ferme, les forêts monodominantes de limbali (*Gilbertiodendron dewevrei*), les forêts secondaires et les formations humides⁴.

Les UFA Pokola, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka sont très riches en faune. Ces deux dernières UFA sont en outre adjacentes au Parc national Nouabalé-Ndoki (PNNN), avec des objectifs de protection de la biodiversité (faune et flore). Près de 60 espèces de mammifères ont été recensées dans le Nord Congo⁵ parmi lesquels l'éléphant de forêts, le gorille des plaines, le chimpanzé, l'antilope bongo, la panthère, la loutre tachetée et l'hippopotame. Le Nord Congo figure parmi les zones qui présentent les densités les plus importantes d'éléphants, avec le Sud-Est Cameroun (PN Lobéké) et le Sud-Est de la RCA.

Les activités de la CIB se répartissent entre différents sites :

- Pokola : Site principal centralisant l'ensemble des opérations de directions et de services ;
- Kabo : Base-vie des employés du chantier d'exploitation ;
- Loundoungou : base-vie des employés du chantier d'exploitation et unité industrielle de transformation (scierie) ;
- Bérandjokou : base-vie des employés du chantier d'exploitation ;
- Enyellé : unité industrielle de transformation en cours de construction ;
- Les chantiers d'exploitation des UFA Pokola, Kabo, Loundoungou-Toukoulaka et Mimbéli-Ibenga.

Conformément à la réglementation, toutes les UFA possèdent un plan d'aménagement et sont divisées en plusieurs séries d'aménagement⁶ (Loi n°33-2020, article 78).

³ Olam (2017)

⁴ Laporte & Lin, 2004

⁵ Poulsen et al., 2005 ; plan d'aménagement du PNNN

⁶ Une série d'aménagement est un ensemble de territoires forestiers de même vocation, présentant les mêmes objectifs d'aménagement et possédant des règles de gestion qui lui sont propres. Elle est identifiée et délimitée en concertation avec toutes les parties prenantes (Etat, populations locales, ONG...) à l'aide de supports documentaires (rapports d'études, cartes, images de télédétection...).

En 2018, sur les cinquantaines de concessions forestières existantes au Congo, seules 18 concessions (représentant environ 7,1 millions d'hectares) étaient aménagées et 4 concessions (2,5 millions d'hectares) étaient certifiées FSC. Tous les projets les plus avancés de préparation de plan d'aménagement se situent dans le Nord du Congo, notamment dans les départements de la Sangha et de la Likouala.

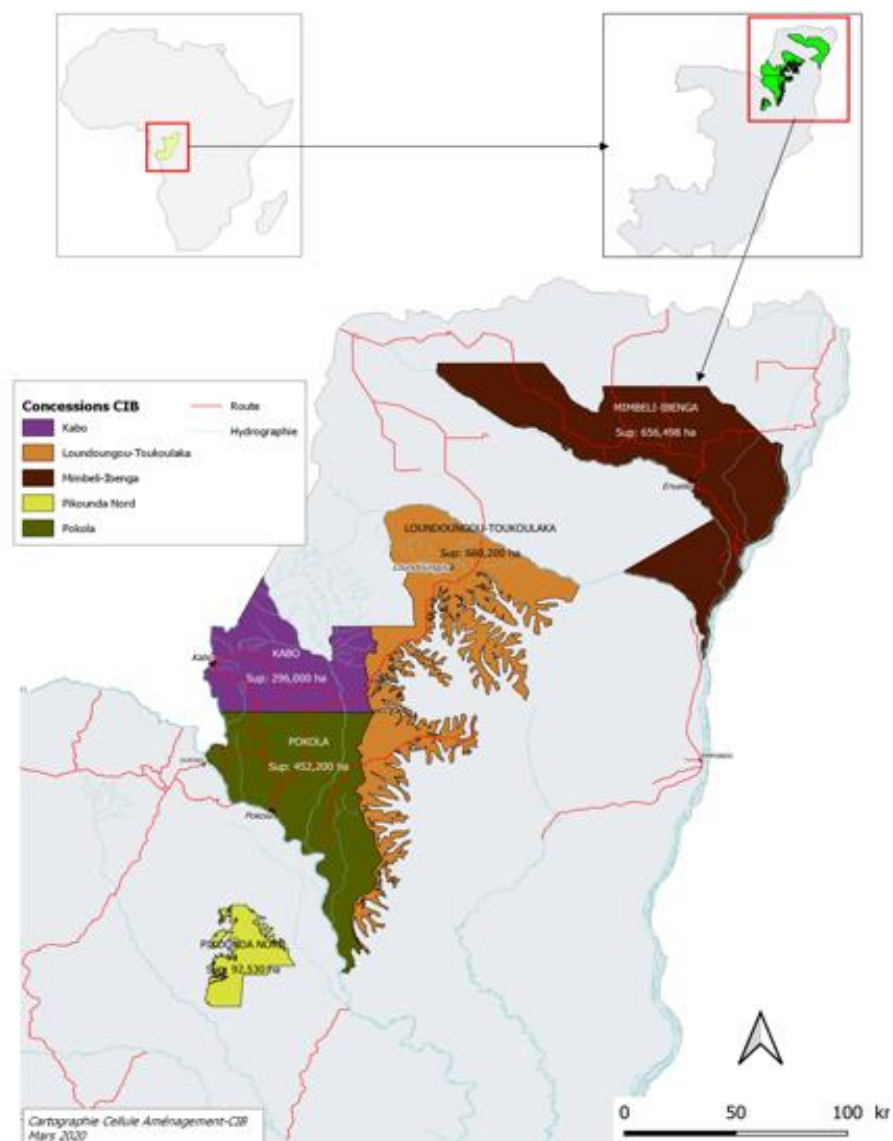


Figure 1- Localisation des concessions forestières de la CIB

LA CIB ET LA CERTIFICATION FSC

Après diverses expériences de certification de sa gestion forestière, réalisées entre 2000 et 2003, notamment avec le système de certification néerlandais Keurhout, la CIB s'est engagée dans la certification FSC (Forest Stewardship Council) en 2004. Cet engagement sera matérialisé par la

réalisation d'un audit initial en novembre 2004 et d'une mission d'étude de Greenpeace, la même année, dans les concessions forestières de la CIB.

La CIB-Olam a reçu sa première certification FSC en 2006 pour l'UFA de Kabo qui fut par ailleurs la première certification FSC obtenue en République du Congo. Ce fut ensuite au tour des UFA de Pokola, de Loundoungou puis de Mimbéli-Ibenga d'être certifiées respectivement en 2008, 2011 et 2020. La concession de Pikounda reste quant à elle une zone de conservation (Projet REDD+). Les opérations commerciales de la CIB-Olam sont donc désormais toutes 100% certifiées FSC.

Pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer toutes les activités de l'entreprise relatives à l'aménagement et à la certification, la CIB a mis en place une cellule d'aménagement, disposant d'une unité socio-économique qui est devenue, par la suite, **le service social**. Elle est chargée de la mise en œuvre de toutes les mesures sociales de l'aménagement forestier, en particulier les dispositions des titres 6, 7, 8 et 9 du plan d'aménagement⁷.

L'ÉQUIPE EN CHARGE DES QUESTIONS SOCIALES DE LA CIB (PROGRAMME SOCIO-ECONOMIQUE)

Au moment de la visite dans le cadre de cette mission, en février 2020, la CIB disposait d'un service social qui s'occupe de l'ensemble des relations sociales et des projets à destination des populations et communautés extérieures à la société. Ce service social, composé de 14 membres, est placé sous la responsabilité d'un chef de service, lui-même placé sous la supervision du directeur du département Responsabilités environnementales et sociales de la CIB. Afin de couvrir l'ensemble des territoires de la concession et notamment la nouvelle UFA de Mimbéli-Ibenga, le service social est organisé en deux équipes :

- L'équipe d'Enyelle chargée de travailler sur l'UFA de Mimbéli-Ibenga, composée d'un responsable du programme social, de deux chargés de missions et de deux communicateurs sociaux ;
- L'équipe de Pokola composée d'un chef de programme appelé programme socio-économique et faune, de quatre chargés de mission, d'un chef d'équipe communicateurs sociaux et de trois communicateurs sociaux. Cette équipe travaille sur les UFA de Pokola, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka.

Les postes de communicateurs sociaux, six au total, sont dédiés à des membres des communautés autochtones (Mbendjele et BaAka).

⁷ Notons que ce service est tout à fait distinct du service des Ressources humaines, chargé des questions liées à l'administration des salariés

LA CIB ET LES PEUPLES AUTOCHTONES

CONTEXTE SOCIAL

Environ 55.000 personnes vivent dans les concessions de la CIB bien que ces chiffres soient sujets à caution. Ces populations sont réparties de manière inégale entre les concessions de Pokola, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka (densité d'environ 1,7 habitants/km²) et celle de Mimbéli-Ibenga (5,1 habitants/km²).

Dans les UFA de Pokola, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka, les populations sont localisées essentiellement le long des deux principaux cours d'eau (la Sangha à l'Ouest et la Motaba au Nord-Est), ainsi qu'à l'Est en bordures du grand marécage de la Likouala (terres Mizouvou et terres Kabounga). Le centre semi-urbain de Pokola concentre à lui seul près de la moitié de la population des concessions.

Dans l'UFA Mimbéli-Ibenga se trouvent des villages relativement anciens (principalement localisés le long de la rivière Ibenga) et des villages plus récents, constitués ces dernières décennies par les réfugiés venant principalement de RDC mais également de Centrafrique. La ville d'Enyéllé concentrerait à elle seule environ 20% de la population. Les congolais autochtones, dont la population est estimée à environ 40%, sont majoritaires dans les campements et les villages.

Les populations situées dans les concessions de la CIB vivent principalement de l'agriculture et de la pêche. L'agriculture vivrière est la principale source de revenus des ménages. Les activités agricoles principalement développées par les villageois concernent essentiellement la culture de produits vivriers, basée sur des systèmes extensifs d'abattis-brûlis, et destinée à l'autoconsommation (agriculture d'autosubsistance). Ce système est caractérisé par une association dominante manioc-maïs-banane plantain. L'exploitation forestière est la principale source d'emploi salarié dans la Région.

La population du nord Congo est constituée d'une diversité de groupes ethnolinguistiques reflétant l'histoire complexe de migrations en provenance d'autres régions. Elle est composée de groupes ethniques locuteurs de langues bantoues (Bomitaba, Bondongo, Bonguili, Kaka, Mbendjele, Aka, Ngoundi, Pomo et Sangha-Sangha, Ngando et Enyelle) et de groupes locuteurs de langues Oubanguienne (Bangombé, Bomassa Yasua), principalement présents dans la Sangha.

Les Bangombé, les Aka et les Mbendjele (sous-groupe Aka) sont considérés comme des peuples autochtones. Ces derniers représentent le groupe autochtone le plus important du Congo avec environ 15.000 personnes localisées principalement dans la Likouala, soit près de 9 % de la population. Les chiffres sur les populations autochtones sont cependant souvent largement sous-estimés. Les populations qui vivent à l'intérieur et aux abords des territoires sur lesquels la CIB

exerce ses activités appartiennent à une dizaine de groupes linguistiques différents⁸. Parmi ces groupes, les Mbendjele et les Bangombé, reconnus comme des peuples autochtones (désignés dans la plupart des documents de la CIB comme les semi-nomades), représentaient à eux seuls plus de 20% de la population de la zone en 2004⁹. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire entre les différents groupes de communautés villageoises qui, elles, forment des îlots aux limites définies.

LES BANGOMBE, LES BAAKA, ET LES MBENDJELE : LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les Bangombe, BaAka, et Mbendjele sont des sociétés de chasseurs cueilleurs dont le mode de subsistance est historiquement fondé sur une exploitation des ressources forestières (viande, ignames, écorces, noix, miel etc.). Considérés comme des experts de la forêt et valorisés comme tels, ils occupent une fonction de fournisseurs de produits forestiers, notamment de produits de la chasse, aux autres populations du territoire. Ils sont également considérés comme de grands spécialistes et détenteurs de savoirs sur les plantes médicinales et des dépositaires de pratiques de divination et de guérissage.

Ces populations entretiennent également de longue date d'étroites relations avec les populations voisines. Ces relations, historiquement fondées, sont basées sur des échanges économiques (produits de la forêt contre produits agricoles et manufacturés), symboliques et culturels (pactes de sang, pseudo-parenté, échanges de répertoires musicaux etc.) intenses.

Les relations économiques entre les populations autochtones et les non autochtones (communément appelés Bantou) tendent aujourd'hui à être en défaveur des peuples autochtones et à profiter davantage aux non autochtones. Ces relations s'inscrivent majoritairement dans un rapport de domination et de discrimination raciale envers les autochtones.

Déjà lourdement affectées par les changements d'usage et de droits d'accès à nombre de territoires et de ressources forestières, les populations autochtones sont également aujourd'hui largement absentes des structures économiques, administratives et politiques locales et font face à de grandes difficultés pour faire reconnaître et défendre leurs droits.

Ce présent rapport n'a pas vocation à présenter une ethnographie des différents peuples autochtones vivant dans les concessions, ni pour objectif d'apporter des informations ethnographiques spécifiques pour les caractériser¹⁰.

⁸ Locuteurs Bantou : Bomitaba, Bondongo, Bonguili, Kaka, Mbenzele, Ngoundi, Pomo, Sangha-Sangha. Locuteurs de langue Oubanguienne : Bangombé, Bomassa, Yasua.

⁹ En 2004 et d'après Leclerc qui précise également que les chiffres ne sont pas robustes et que le nombre de Mbenzele et de Bangombé est très certainement sous-estimé.

¹⁰ Pour des informations détaillées sur les peuples autochtones, voir (liste non exhaustive) : Bahuchet S., 2014 ; Guillaume H. 2001., Lewis J., 2002 ; Leclerc C., 2005 ; Thomas J. et al., depuis 2013 ; Duda R., 2018.

LA RECONNAISSANCE DES DROITS AUTOCHTONES PAR LA CIB

La CIB a formellement reconnu, dans toutes ses concessions, les droits des peuples autochtones sur leurs zones et sur leurs ressources traditionnelles et a accepté la mise en place de processus assurant leur consentement libre, informé et préalable (CLIP) avant tout abattage d'arbre. Elle a également fait appel à plusieurs chercheurs anthropologues spécialistes de ces populations (entre autres Leclerc C. en 2003 et 2004, Lewis J. à partir de 1999 et encore aujourd'hui) afin de produire des données et analyses socio-économiques et culturelles sur les populations dites semi-nomades.

Dans ce contexte et dans le cadre de la loi 5/2011 portant protection et promotion des droits des populations autochtones, la CIB réalise des actions spécifiquement à destination de ces populations : acquisition et mise à disposition d'instruments facilitant la cartographie par les peuples autochtones eux-mêmes, mise en place de mécanismes de résolution de conflits dédiés et impliquant des ONG, développement d'une radio communautaire par et pour les populations semi-nomades, établissement de partenariats pour la mise en place du projet Bwanga, etc. Elle a également mis en place une politique de discrimination positive en faveur des peuples autochtones.

Aujourd'hui, après plusieurs années de politiques et actions de la CIB en faveur de ces populations, le principal constat est que les résultats ne sont pas ceux escomptés et que de nombreuses difficultés subsistent : les peuples autochtones subissent toujours de nombreuses discriminations et restent les populations les plus marginalisées et vulnérables et celles ayant le moins bien tiré parti des changements et opportunités socioéconomiques de la zone.

METHODOLOGIE

APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE

Notre méthodologie est fondée sur une approche ethnographique, c'est-à-dire une démarche permettant de décrire et de rendre compte des faits sociaux. Cette approche est basée sur une approche descriptive et analytique des fonctionnements, mœurs et cultures de populations déterminées. Elle permet de collecter des données pour comprendre la dynamique autour des objets en prenant en compte la complexité des sociétés, des organisations, des comportements individuels dans des environnements complexes. Il s'agit d'une démarche de terrain qui s'appliquera autant aux communautés autochtones qu'à la CIB en tant que société.

D'un point de vue opérationnel, nous appuierons nos évaluations et nos préconisations sur les bonnes pratiques internationales en ce qui concerne les peuples autochtones et les populations vulnérables. L'IFC, la Banque Mondiale, l'Organisation internationale du travail (OIT), la FSC, le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (HCDH), le PCF etc. reconnaissent l'importance de prendre en compte et de travailler avec ces populations et proposent un ensemble de bonnes pratiques à destination des acteurs économiques dont les activités affectent ces publics.

A un travail de revue documentaire nous associons un travail de terrain par enquête qualitative mobilisant plusieurs outils en fonction des informations recherchées et du public visé (entretiens semi-directifs en face-à-face, en focus group, observations, cartographies mentales etc.). La vidéo pourra être un support d'analyses complémentaires.

ACTIVITES REALISEES LORS DE LA PREMIERE MISSION

La première mission de terrain, ayant permis de collecter des données bibliographiques et de s'entretenir avec l'ensemble des parties prenantes, a été conduite du 27 février au 06 mars 2020. L'équipe comprenait un expert socio-anthropologue sur les questions autochtones d'Afrique centrale (Marine Robillard) et une chargée de mission géographe (Laura Perez). Durant le séjour, l'équipe était accompagnée du responsable RSE de la CIB, ainsi que des coordinateurs en charge des programmes sociaux lors des visites de villages autochtones.

- **Revue documentaire**

Une première analyse documentaire a été réalisée en amont de la première mission de terrain, s'appuyant principalement sur des articles scientifiques, des comptes rendus de missions (ONU, bureaux d'études, associations, institutions internationales etc.) et des textes de lois concernant les aspects administratifs et juridiques. Il s'agissait d'avoir une vue globale du contexte, des enjeux, de l'historique des programmes et actions qui ont structuré la zone.

Une seconde revue documentaire a porté sur la consultation de la documentation interne à la CIB qui a été mise à disposition. Il s'agissait principalement des plans d'aménagement, des rapports d'activités, des rapports de partenaires associés (chercheurs, ONG, stagiaires etc.).

• Entretiens

Nous avons mené des entretiens auprès du personnel de la CIB dans différents services, principalement avec le directeur Responsabilités environnementales et sociales ainsi qu'avec des personnes ressources dans différents services : ressources humaines, comptable, équipe sociale, production et exploitation etc. Des visites et entretiens dans les services de santé et d'éducation de la CIB à Pokola ont été réalisées. Nous avons également pu nous entretenir avec plusieurs travailleurs de la CIB appartenant à la communauté autochtone.

Des entretiens ont également été conduits avec des personnes ressources partenaires ou extérieures de la CIB mais s'intéressant ou portant des actions auprès des populations autochtones (ONG, élus, représentants). Des entretiens avec des membres des communautés autochtones ont également été réalisés.

Ci-dessous, un tableau présente la liste et le profil des personnes ressources auprès de qui nous avons conduit des entretiens. Les personnes interviewées qui appartiennent à la communauté autochtone y sont indiquées par (PA).

Institution et service		Responsabilité et nom
CIB	Service responsabilités environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent Istace, directeur responsabilités environnementales et sociales - Roger Mobandzo, chef du service social - Paul-Yves Naganga, chef du programme socio-économique et faune - Franck Ntoui, chargé de mission - Ghislain Independant, chef d'équipe « communicateurs sociaux » (PA) - Chanel Boba, chargée de mission - Hortense Benabo, chargée de mission - Mpompa rostand, chargé de mission - Dambo Dominique, communicateur social (PA)
	Service administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> - Alain Liem, chargé du pole administratif et financier RH - Juste Yrlandzi, direction de la sous traitance - Martin Mboko (chef d'exploitation et responsable d'une société de sous traitance)
	Service exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Mercier Mayinga, chef de chantier adjoint - Eboussa, abatteur (PA) - Moukoueti Jean-Marie, aide tronçonneur (PA) - Fortuné Ngouari, chef du programme EFIR

Entreprises de sous-traitance	- Yvon Nzapotaka (coordinateur SOPREF)
Membres de la communauté autochtone non CIB	- Ornella Wando, en charge de l'accueil des autochtones à la clinique - Membres du quartier Pété à Pokola - Membre des quartiers Boulé et Bobaté du village de Bangui Motaba - Membres du campement Beyé (axe Bangui Motaba) - Membres du campement Bombeko (axe Mbandza) - Membres du campement Mbandza - Membres du quartier autochtone du camp Loundoungou
Universitaires	- Alice Vitoria, doctorante London university - Adam Boyette, Max Planck university
Associations/ ONG	- Vidrige Hulrich Zandza, Association des jeunes pour l'éducation à la sauvegarde des éléphants du Congo - Représentante de l'association MamaYoyo à Pokola

Figure 2 : Liste des personnes ressources avec qui au moins un entretien a été réalisé au cours de la première mission.

• Visites de villages et de campements

Outre une visite de chantier, nous avons visité durant de très courts séjours les villages, quartiers et campements suivants :

- A Pokola, visite des quartiers autochtones (Pété, Moupépé, Sembola, Mbolabo) ;
- Dans l'UFA Loundoungou-Toukoulaka, visite des quartiers autochtones des villages de Mbanza, Yékola, de Bangui Motaba (deux quartiers : Boulés et Bobaté) et de camp Loundoungou.

Ces visites, pendant lesquels nous avons fait de l'observation participante et réalisé des entretiens, avaient pour objectifs de suivre les activités des équipes sociales de la CIB. Sur l'axe Mbanza l'activité portait sur « une sensibilisation aux programmes socio-économiques et de la faune (PSEF) » et sur l'axe Bangui Motaba sur les dangers de la défécation à l'air libre. Nous avons ainsi pu assister au travail des équipes sociales de la CIB.

PRINCIPALES OBSERVATIONS

L'EMPLOI A LA CIB

LA CIB, UN ACTEUR MAJEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION

Acteur majeur dans le nord du Congo, la CIB est sans contexte l'acteur qui a le plus contribué au développement économique de la Région. C'est de loin le plus gros employeur de la zone (928 personnes sous contrat en 2019). Des investissements substantiels ont été réalisés pour améliorer la qualité de ses opérations et la qualité de vie des habitants des villes où la société est implantée (Pokola et Kabo principalement). La CIB assure la fourniture d'électricité 24h sur 24 (grâce à la cogénération) et l'accès à l'eau potable pour l'ensemble des habitants de la ville de Pokola. La clinique de la CIB est également de loin l'établissement le mieux équipé de toute la Région et offre un service de laboratoire, de pharmacie et de chirurgie à toute la population. La contribution financière est fonction des groupes sociaux : les soins sont gratuits pour les travailleurs de la CIB et les peuples autochtones. Active dans le domaine de l'éducation, la CIB finance également la scolarisation au primaire et au secondaire d'un nombre important d'enfants et soutient des projets de scolarisation des autochtones (foyer FFAB). Elle a construit et entretient de nombreuses infrastructures de base dans Pokola (marché, halle, terrain de sport etc.). Elle entretient également un important réseau de routes et contribue au développement économique des villages via le versement d'une taxe sur chaque mètre cube exploité à des comités de développement villageois.

Il n'est cependant pas aisé d'avoir une vision claire, précise et détaillée des actions mises en œuvre par la CIB à destination des communautés locales et des peuples autochtones en raison de l'éparpillement des données et rapports existants, de la longue histoire d'action de la CIB dans la zone et de sa modalité d'action privilégiée basée sur le partenariat multi-acteur. L'ensemble de ces éléments sont explicités plus en détail dans la section Connaissance du contexte socio-culturel, p19.

LA QUESTION DE L'EMPLOI DES PEUPLES AUTOCHTONES AU SEIN DE LA CIB

En février 2020, la CIB emploie 928 personnes dont 42 sont des autochtones (Mbendjele et BaAka) : 10 sur le site de Pokola (dont 4 communicateurs dans l'équipe PSEF), 22 à Kabo, 6 à Loundoungou et 4 à Enyelle (dont 2 communicateurs dans l'équipe PSEF).

D'après le responsable des ressources humaines de la CIB, il n'existe pas de politique spéciales pour privilégier l'embauche des autochtones et le nombre d'autochtones employés par la CIB tend à baisser ces dernières années. La raison principale invoquée est la difficulté des autochtones à respecter le règlement intérieur : notamment sur le matériel prêté, sur l'absentéisme non justifié et sur les contrôles d'alcoolémie. La pratique interne voudrait que les autochtones soient prioritaires pour des postes en catégorie 2 et 3 non qualifiés (inventaire, prospection et comptage, ouverture des pistes et abattage). Le recrutement dans ces catégories se ferait sur proposition de candidat par l'équipe sociale qui est informée de la vacance d'un poste et qui transmettrait l'information au niveau des communautés elles-mêmes. Cependant, et d'après le témoignage des communautés elles-mêmes, les autochtones sont rarement informés des opportunités d'emploi. La présence d'un parent au sein de la CIB est, d'après les informateurs autochtones, la seule possibilité d'accéder à l'information sur les embauches et de trouver un emploi dans la société. L'obligation de publication de vacance ou d'ouverture de poste n'existe que pour les emplois à partir de la catégorie 4. Dans ce cas, l'annonce est publiée à l'ONEMO (agence nationale de l'emploi) basée à Ouesso. Aucun affichage n'est réalisé à Pokola.

Sur une grille qui compte 8 catégories, aucun autochtone n'est employé à un échelon supérieur à la catégorie 4. Ils sont en ce moment 3 (le chef d'équipe communicateur et 2 personnes à la prospection) à échelon 4. On retrouve les autochtones principalement dans les équipes de prospection (au comptage des arbres et à la boussole) et quelques-uns à l'abattage (soit abatteur soit aide abatteur). Les femmes autochtones ont encore moins de possibilités d'embauches que les hommes.

Cependant, une femme autochtone vient d'être recrutée au niveau de la clinique. Son rôle est d'orienter et accompagner les autochtones au sein de la clinique et ainsi les aider tout au long de leur séjour médical.

La CIB compte actuellement 26 entreprises sous-traitantes à travers lesquelles elle recrute du personnel (contrats ou journaliers) notamment pour les activités d'abattage et de prospection. Les entreprises sous-traitantes ne passent pas par les Ressources Humaines (RH) pour le recrutement et gèrent leurs procédures comme bon leur semblent. La CIB diffuse un appel d'offres pour des contrats de chantier (court ou long), les entreprises postulent et mettent à disposition du personnel. Un bureau représentant l'ensemble des entreprises sous-traitantes est situé sur le site de la CIB Pokola. Le responsable s'occupe de rédiger les bulletins de salaires.

L'accès aux postes de la CIB ou des entreprises de sous-traitances est difficile pour les autochtones. Non seulement en raison du manque d'information sur la vacance des postes mais également en raison de l'obstacle administratif auquel ils doivent faire face. Le manque de

documents d'identité et de capacité à fournir la documentation demandée pour l'embauche sont des freins importants qui limitent la capacité des peuples autochtones à avoir accès aux postes.

La CIB pourrait fournir un appui spécifique aux populations autochtones afin de leur faciliter l'accès à l'emploi salarié.

AVANCES SUR SALAIRE ET DEPENSES DE CANTINE

La CIB a mis en place un système de cantine avec retenue à la source (sur le salaire) des consommations alimentaires réalisées. L'objectif est de permettre aux employés de se restaurer sans avoir à rentrer chez eux ou aller en ville. Cinq cantines existent à Pokola et toutes sont accessibles au personnel de la CIB. En théorie, il n'est pas possible de retirer des vivres non cuisinés ou de consommer des denrées alimentaires au-delà d'un certain plafond défini mensuellement. Cependant, ce plafond n'est pas respecté et il n'est pas rare de voir des autochtones « retirer des vivres¹¹ » pour des montants supérieurs au plafond institué.

De la même manière la CIB a mis en place la possibilité de demander des avances sur salaire afin que les personnes puissent faire face aux imprévus (maladie, décès etc.). Ces avances sur salaires sont également plafonnées en théorie.

Les échanges avec des employés autochtones et des membres de l'équipe RH ainsi que la consultation de quelques fiches de paie de salariés autochtones mettent en évidence que ces plafonds sont souvent non respectés et qu'il n'est pas rare que plus de la moitié du salaire soit consommée en avance et en cantine avant la fin du mois. Notamment, les retenues sur salaires à la cantine sont souvent très élevées pour les autochtones, bien plus élevées que pour les autres employés. Il n'a pas été possible durant la mission d'enquêter ni d'interpréter les raisons pour lesquelles une telle quantité de retrait de vivres.

Nous suggérons à la CIB d'enquêter sur cet aspect afin de s'assurer qu'il n'existe pas de formes de racket des peuples autochtones au niveau des cuisines. En effet, l'intimidation pour obtenir des produits forestiers, au nom d'une dette impayée ou pour rémunérer un service rendu, est une pratique très courante des relations autochtones/non autochtones et dont les autochtones sont souvent les victimes. Il s'agit typiquement des relations de domination auxquelles les autochtones ont du mal à se soustraire (voir section « des interrelations complexes et marquées par la domination », p.34). Il convient de s'assurer que de telles pratiques n'ont pas cours au sein de la CIB.

¹¹ Nous ne savons pas si ces vivres sont destinés à la consommation dans le cadre familiale, utilisé pour rembourser des dettes, pour répondre à des demandes de parents etc.

Si cette hypothèse n'était pas vérifiée, il s'agirait de mettre en place un système de contrôle plus performant ainsi qu'un accompagnement des salariés autochtones sur la compréhension de leur fiche de paie et les raisons pour lesquels à la fin du mois ils ont l'impression de ne pas avoir été rémunéré à la hauteur de ce qui était convenu contractuellement.

CONNAISSANCE DU CONTEXTE SOCIO-CULTUREL

DES PROJETS ET DES ETUDES CENTREES SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES

La nature et la quantité de données socio-économiques et anthropologiques disponibles pour cette partie du nord Congo varient dans le temps et dans l'espace.

La grande majorité des connaissances sociales dans les zones de concession de la CIB ont été produites par des projets sur financements internationaux destinés principalement à mettre en place des projets de conservation des écosystèmes et de préservation des espèces animales et à favoriser une exploitation durable des forêts.

La création du Parc de Nouabalé Ndoki en 1993 a été accompagnée par le financement d'un grand nombre de programmes centrés sur la biodiversité et sur l'utilisation des ressources par les populations locales. Au-delà des aspects dédiés à l'étude de la biodiversité, les programmes ont financé : des études d'impacts des pratiques des communautés locales sur la faune ; la mise en place de programmes de sensibilisation au respect des lois en matière d'accès aux ressources (zones d'interdictions totales comme les aires protégées, zones réglementant la pratique de certaines activités etc.) et de protection de la biodiversité ; le développement de projets d'alternatives à la consommation de la viande de brousse et d'amélioration des pratiques agricoles.

A partir de 1996, avec le projet Protection et Conservation des Ecosystèmes dans le nord Congo (PROECO) puis en 1999 avec le Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National Nouabalé Ndoki (PROGEPP), quelques études socio-économiques dont l'objectif était de mieux comprendre le contexte socio-économique local vont être produites. Cependant, ces études ont principalement porté sur les territoires proches du Parc national Nouabalé Ndoki, notamment les concessions forestières périphériques, et sur l'utilisation des ressources naturelles par les populations locales dont principalement des études sur la chasse et le commerce de viande de brousse.

DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES ANCIENNES ET INSUFFISANTES SUR L'ENSEMBLE DES POPULATIONS DE LA ZONE ET ENCORE PLUS SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Pendant près de 7 ans le PROGEPP a financé la collecte et à la mise à jour de données socio-économiques dans le territoire des UFA de Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka jusqu'à l'abandon en 2006 du programme de suivi socio-économique. Cependant, si au début du programme le suivi socio-économique a consisté à travailler sur l'ensemble du territoire et de manière détaillée, la collecte de données régulières a fini par se recentrer sur les zones de fortes activités où l'augmentation de la population était importante (Pokola, Kabo, Ndoki I, Mokobo et autres camps forestiers) au détriment d'une analyse à l'échelle de l'ensemble des concessions.

Le tableau ci-dessous résume les données populationnelles des principales études disponibles dans la zone.

Tableau 1 - Résumé des données populationnelles des principales études disponibles sur le territoire de la CIB

Date	Nom du projet	Référence rapport	Localisation	Chiffres
1996	PROECO	Lewis, 1997. (résumé des études)	Dans la Likouala : Axe terres Kabouga Rivière Haute Motaba Belandjokou	Population : 7323 personnes 105 et campements et villages 3 237 semi-nomades Soit 50% de la population
1996	PROGEPP	Heather E. Eves	UFA Kabo, Pokola, Loundoungou Toukoulaka	734 Foyers
1999	WCS-PROGEPP		Concessions CIB	14 640 personnes
2001	PROGEPP		Mises à jour des données de Eves	
2003	PROGEPP	Etude de 1999 complétée	UFA Kabo, Pokola, Loundoungou Toukoulaka	15 226 personnes
2003	PROGEPP		Villages de Kabo, Pokola, Ndoki I et Mokolo	12 600 personnes
2005	PROGEPP	Moukassa and al.	UFA Kabo, Pokola, Loundoungou Toukoulaka	Population totale : 28.264 personnes
2005	CIB- ITTO	Jean Michel Pierre	UFA Kabo, Pokola, Loundoungou Toukoulaka	18.833 personnes 20% sont des semi-nomades
2005	CIB-ITTO	Christian Leclerc	UFA Kabo, Pokola, Loundoungou Toukoulaka	2893 semi-nomades (20%)
2019	CIB	Etude socio-économique de l'UFA Mimbéli-Ibenga	UFA Mimbéli-Ibenga	26 574 habitants 40% sont des semi-nomades

Les éléments présentés dans le tableau ci-dessus sont évocateurs : le nombre de personnes vivant dans les concessions n'est pas un élément connu avec précision à ce jour. Ce manque de données précises (déjà soulevé par Jean-Michel Pierre en 2005) est encore plus criant dans le cas peuples autochtones pour lesquels aucune étude spécifique n'a été réalisée après celles de 1997 par Lewis

pour PROECO. Par ailleurs, les études de suivi socio-économique de leurs propres aveux peinaient à prendre en compte les populations autochtones. Mis à part pour l'UFA de Mimbeli Ibenga, aucune mise à jour des données démographiques n'a été entreprise depuis 15 ans. S'il est possible de s'appuyer sur des formules permettant de faire des projections d'évolution de populations, encore faudrait-il que les données existantes soient robustes, ce qui ne semble pas être le cas selon de nombreux auteurs et au regard des incohérences constatables dans le tableau ci-dessus.

UN MANQUE DE CONNAISSANCES SOCIO ANTHROPOLOGIQUES SPECIFIQUES A LA ZONE

Rares sont les études qui se sont intéressées aux populations de la zone et qui apportent un éclairage socio-anthropologique du territoire. Les peuples autochtones ont cependant sans conteste fait l'objet d'études plus nombreuses et plus détaillées que leurs voisins et continuent encore aujourd'hui à faire l'objet de davantage de publications scientifiques. Malgré tout, les études permettant de comprendre les populations autochtones se comptent sur les doigts de la main.

Pour les Mbendjele- BaYaka (dans la Sangha) :

- Les études de Jérôme Lewis (aujourd'hui London School of Economics), réalisées principalement entre 1997 (Pour PROECO) et 2002 et sur les territoires des UFA de Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka. Ces études sont celles qui décrivent de manière la plus précise la société Mbendjele.
- L'étude de Christian Leclerc en 2005 dans le cadre des plans de gestion des UFA de Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka qui s'intéresse principalement à l'organisation socio-spatiale, à la mobilité et la gestion des ressources.
- La Thèse de doctorat de Gul Deniz Salali de l'University College London (UCL) réalisée dans la Sangha entre 2012 et 2017 portant sur l'adaptation culturelle et les modèles de transmission des savoirs.
- La Thèse de doctorat de Daza Bombjaková de la London School of Economics (2011) sur les modalités de transmission des informations et des savoirs au sein de la société Mbenjele- BaYaka.
- Les études d'A. Boyette (Max Plack institute), portant principalement sur la transmission intergénérationnelle des savoirs et des études d'anthropologie biologique. L'ensemble des terrains est réalisé dans un ou deux villages proches de Bangui-Motaba.

Pour les Ba-Aka (dans la Likouala) :

- L'étude d'Alice Vittoria commencée en 2019 pour son PhD à la London School of Economics.
- L'étude de Romain Duda et Alain Epelboin, 2017, du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, centrée sur l'évaluation du programme de santé de l'ordre de Malte et qui apporte des éléments anthropologiques sur les Baaka du Congo.

Les données socio-anthropologiques disponibles sur les populations Mbandjele-BaYaka et BaAka sont lacunaires, encore plus sur les aspects relatifs au fonctionnement socio-économique et à l'organisation spatiale qui n'ont pas fait l'objet de nouvelles études depuis une dizaine d'année.

CONSÉQUENCES ET EFFETS DELETERES DU MANQUE DE DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES

La CIB est tenue, en vertu du principe 8.2 du FSC, de réaliser un suivi et d'évaluer les impacts sociaux des activités réalisées dans ses unités de gestion (les UFA dans ce contexte). Partant du principe que les peuples autochtones sont intimement dépendants des ressources forestières (ce qui est d'ailleurs reconnu et énoncé dans le principe 3 du FSC), notamment celles se trouvant dans les unités de gestions (UFA) exploitées par la CIB, un suivi régulier des impacts sociaux sur les communautés autochtones concernées semble relever du principe 8.2 du référentiel FSC. Par ailleurs, le principe 7.4 du même référentiel stipule que « *l'organisation doit actualiser et réviser périodiquement la planification de la gestion [...] pour y inclure les résultats du suivi et de l'évaluation, des concertations avec les parties prenantes ou des nouvelles informations scientifiques et techniques ainsi que pour prendre en compte les modifications du contexte écologique, social et économique.* »

De manière générale, le référentiel FSC spécifie que les actions de suivi, de développement, de concertation etc., mises en place doivent être « *proportionnelles à l'échelle, à l'intensité et aux impacts socio-économiques* ».

Comment envisager un suivi régulier des impacts, une adaptation régulière du plan de gestion et des actions proportionnelles à l'intensité des impacts sans la connaissance précise de l'organisation socio-spatiale des communautés autochtones et des impacts qu'ils subissent, donc sans la production régulière de données socio-économiques de base et fiables ?

Outre les questions de conformité, la production régulière de données socio-économiques de référence de qualité est un aspect important qui relève aujourd'hui des bonnes pratiques telles

que définies par de nombreuses institutions internationales (voir les procédures de la SFI et de la Banque Mondiale).

En effet, des données de référence solides remplissent plusieurs fonctions et présentent un intérêt indépendamment de l'ampleur ou de la portée du projet. Elles servent d'abord de fondement à l'identification des répercussions sociales, positives et négatives, à leur analyse et à l'élaboration de mesures visant à atténuer les effets négatifs et à accentuer les effets bénéfiques. Une collecte de données socio-économiques dès le début du projet et de manière régulière est un excellent outil pour réduire et gérer les risques sociaux.

Les données sociales permettent d'éclairer les prises de décisions et permettent de pouvoir concevoir des options, des itinéraires et des choix appropriés qui se traduiront par de meilleurs résultats en termes de développement.

De plus, la collecte de données permet de mieux comprendre les populations locales et de mener des consultations plus efficaces avec elles.

Des données socio-économiques de référence et des activités de suivi sont indispensables pour suivre efficacement les effets des projets mis en œuvre. Comment évaluer ou mesurer des changements sociaux, économiques et démographiques imputables au projet ou aux actions qui sont mises en place en l'absence d'information sociale de base ? Sans données précises et à jour, l'entreprise ne peut identifier correctement l'ensemble des personnes pouvant légitimement prétendre être lésées, ni axer son action sur les composantes les plus touchées, vulnérables ou affectées. Elle ne peut pas non plus se défendre contre la désinformation, ni identifier clairement les problèmes et rectifier ses activités et sa politique en cours de route.

De manière non exhaustive, dans le contexte de la CIB, ce manque de données démographiques et socio-anthropologiques semble pouvoir avoir des effets délétères sur les aspects suivants :

- La capacité de dimensionnement approprié des moyens humains et financiers qu'il serait pertinent de mettre en place au niveau de l'équipe sociale et des projets à destination des peuples autochtones ;
- Le dimensionnement des espaces ressources nécessaires aux populations pour la pratique de leurs activités (séries communautaires) dont les autochtones pourraient être les premiers à subir les conséquences (voir section suivante), rendant difficile d'une certaine manière le respect de la conformité avec le principe 9, HCV 5, du FSC (faisant référence *aux besoins essentiels... pour les moyens de subsistance*) et contrevenant potentiellement au titre VII de la loi n° 5-2011 ;
- La capacité à répondre aux obligations de respect des droits fonciers, coutumiers des peuples autochtones (loi n° 5-2011, titre VII). Le principe 3.1. du référentiel FSC

stipule que « *l'organisation doit identifier les peuples autochtones existant au sein de l'unité. [...] déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers [...]* », notamment à « *identifier les zones où ces droits sont contestés* » ;

- La capacité à organiser des activités d'engagement et de consultations pertinentes et efficaces, appropriées (donc conformes au titre I, article 3 de la loi n° 5-2011) notamment dans un contexte où l'éclatement des groupes familiaux et des clans est la modalité d'occupation spatiale ;
- La capacité à comprendre des impacts des activités d'exploitation, pas uniquement sur la société dans son ensemble mais sur des communautés, groupes, familles et individus, donc la capacité à atténuer et gérer les impacts de manière appropriée ;
- Les leviers d'actions qui pourraient être les plus pertinents à mettre en œuvre ;
- Le suivi évaluation des actions mises en œuvre par la CIB sur ces questions diverses.

LES PROJETS ET LES ACTIONS DE LA CIB SPECIFIQUES AUX PEUPLES AUTOCHTONES

UNE APPROCHE PARTENARIALE DES PROJETS SOCIAUX A DESTINATION DES COMMUNAUTES

Selon le chef de service social, les projets et les thématiques de sensibilisation mis en œuvre par l'équipe sociale de la CIB sont les mêmes pour toutes les populations riveraines, qu'elles soient autochtones ou non. Il n'existerait pas de stratégie spécifique à proprement parler à destination des peuples autochtones si ce n'est :

- le projet de cartographie sociale (voir section : La cartographie sociale, l'outil de consultation et d'engagement des parties prenantes de la CIB, p.41) ;
- L'accès gratuit pour les populations autochtones à la clinique de Pokola.

Il n'y a pas non plus de politique de discrimination positive envers les peuples autochtones mais ceux-ci sont protégés par la procédure interne de recrutement de la CIB. Ils bénéficient des mêmes droits et obligations que tous les employés de la CIB (voir section : La question de l'emploi des peuples autochtones au sein de la CIB, p.16).

La CIB a énormément fonctionné et fonctionne encore beaucoup aujourd'hui en partenariat, notamment sur tout ce qui concerne les relations sociales extérieures à la CIB (tout ce qui ne relève pas du personnel CIB). Dans les années 1990, la CIB a d'ailleurs été un acteur

incontournable de la plupart des projets développés dans le nord Congo¹². A ce titre, elle a été partie prenante de plusieurs projets multi-partenariaux pour la mise en œuvre d'activités relevant du domaine social. Le tableau suivant (tableau 2) présente de manière synthétique les principaux projets comportant un volet social ciblant, directement ou non, les peuples autochtones.

Ce fonctionnement sur mode partenarial ne fait pas exception pour les projets visant spécifiquement les peuples autochtones et permet de soutenir financièrement et logistiquement plusieurs projets. Cependant, comme le met en exergue le tableau ci-dessous, ce n'est qu'à partir de 2005 que des projets spécifiquement dédiés aux autochtones se mettent en place, probablement avec la prise de conscience que la situation particulière de ces populations nécessitait des programmes et actions spécifiques, plus adaptés à leurs besoins. Les principaux projets dédiés aux populations autochtones et sur lesquels est intervenue et intervient encore la CIB sont présentés dans le tableau ci-dessous.

DE LA DIFFICULTE DE MENER UNE EVALUATION DES PROJETS

A l'issue de la mission, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir fournir une évaluation ou une analyse critique de chacun des projets, ni des activités sociales mises en œuvre par la CIB, en raison du manque de documentation des activités et d'outils de suivis appropriés mis à notre disposition (voir section : Un manque d'outil de gestion et de suivi des activités de relations communautaires et sociales, p.28).

Les informations relatives aux projets (moyens humains et financiers, objectifs précis, activités, résultats) sont dispersées dans les différents documents et rapports qui ne sont pas tous archivés au sein de la CIB (ni en format papier ni en format électronique). Si certains documents sont consultables sur Internet après de fastidieuses recherches, ce n'est pas la majorité des documents. Les projets sont nombreux, les rapports difficilement consultables et les données brutes jamais disponibles. Le même constat a été fait en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des effets collatéraux des actions réalisées pour améliorer les conditions de vie des travailleurs de la CIB et faciliter les opérations de la société. En effet, la création de nombreuses facilités pour améliorer les conditions de vie des travailleurs a également eu des effets sur les communautés riveraines et les communautés autochtones sans que les effets indirects, mais pourtant réels, ne puissent être mesurés. Le manque de données de référence en la matière est également un obstacle important à l'évaluation (voir section : Conséquences et effets délétères du manque de données socio-démographiques et anthropologiques, p.22).

¹² Nous développerons dans le prochain rapport les éléments historique et géographique permettant de comprendre le contexte régional et sous régional dans lequel intervient la CIB.

Tableau 2 : Liste non exhaustive des principaux projets existants et ayant existés dans la zones et avec lesquels la CIB a noué un partenariat

Date	Nom du projet	Objectif général du projet	Actions spécifiques sur les peuples autochtones	Programme ciblé PA	Partenaire et financeurs	Statut
1996	Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie (UPARA)	Reboisement- Amélioration des pratiques agricoles	Aucune action spécifique	NON	Service national de reboisement	FINI
1992-1997	Protection et Conservation des Ecosystèmes dans le Nord Congo (PROECO)		Collecte de données socio-économiques menées (Jérôme et Ingrid Lewis)	NON	Financement : GTZ Partenariat : WCS	FINI
1999-2006	Projet de Gestion des Ecosystèmes périphériques au Parc National de Nouabalé-Ndoki (PROGEPP)	Protection de la faune dans les zones périphérique.	Education et sensibilisation à la biodiversité protégée	NON	Financement : USAID, CARPE, US fish and Wildlife service, WCS, IFO, Ministère des eaux et forêts du Congo OIBT	FINI
2001-2011	Extension du PROGEPP - via le projet Gestion et conservation de la biodiversité Adjacente à une zone de protection intégrale -> Financement de l'unité de surveillance et de lutte anti-braconnage (USLAB)	Protection de la faune dans les zones périphériques- Lutte anti-braconnage	Education et sensibilisation du le problème de la viande de brousse	NON	Même financeurs + OIBT	FINI
2000-2005	Projet Public-private Partnership (PPP)- Foresterie durable dans les forêts du Nord Congo	Préparation de plans de gestion des UFA	Collecte de données socio-économiques de base	NON		FINI
2007 en cours	Accès à l'éducation et à la santé pour les populations autochtones de la Sangha au Congo	Scolarisation des enfants Mbendjele	Scolarisation des enfants des communautés autochtones à Pokola	OUI	Financement : Fondation Frédéric pour l'assistance aux Bamedjeles Partenaire ; Groupement des retraités éducateurs sans frontières (GREF) Depuis 2017 : Programme alimentaire Mondial (PAM)	En cours
2005-2008	Amélioration des connaissances de l'ensemble des écosystèmes (forestiers et agricoles) en vue de leur gestion durable	Programme de développement de gestion forestière durable - dynamique forestière - agroforesterie et - volet faune	Non renseigné	NON	Financement : FFEM Partenaire : WCS, SNR, MEFE, Nature Plus, CIRAD, TERE, UR2PI)	FINI
2005-2008		Renforcement des capacités des peuples autochtones en facilitant leur implication dans la gestion des ressources forestières	- cartographie participative (identification des ressources à forte valeur sociale et culturelle) - radio communautaire bisso na bisso	OUI	Financement : Banque mondiale Partenariat : Tropical Forest Trust (TFT) et Forest people program (FPP)	Partiellement en cours

					London School of Economic and Political Science (LES)	
2008-2013	Radio Biso na Biso	- La protection et promotion des diversités culturelles (le patrimoine humain et culturel constitué des Mbendzelés), - L'éducation et information des populations sur l'importance de la flore et de la faune	Radio communautaire en langue Mbandjele	OUI	Fondation Jacques Chirac Tropical Forest Trust (TFT)	En cours
?	Projet Bwanga	Système de cliniques mobiles gérées par des guérisseurs traditionnels locaux	Formation de guérisseurs locaux à l'identification des maladies les plus courantes et facilement curables avec des médicaments génériques Fourniture de médicaments	OUI	Financement : CIB et divers donateurs	En cours
2020-2024	Projet Paysage forestier Nord Congo	Préservation des forêts et de la biodiversité par un aménagement raisonné du territoire. -Lutte anti-braconnage, -Développement des activités de pêche et des activités vivrières	Non renseigné	NON	AFD / FFEM Partenariat WCS et WWF	En cours
2014-2016	Développement des écoles ORA	Favoriser l'accès à l'éducation pour les peuples autochtones dans le département d la Likouala	Développement d'écoles ORA dédiées aux populations autochtones	OUI	Financement : UNICEF et Association des spiritains du Congo ; Ordre de Malte	FINI
2016	Projet de cliniques mobiles	Promouvoir une couverture de soin en santé primaire sur le majeur parti du département de la Likouala.	Accès aux médicaments de base pour les peuples autochtones	OUI	Financement : AFD, UNICEF, Ordre de Malte Partenaires : Association des spiritains du Congo, UNICEF La CIB aide sur la logistique	En cours
2020	Re-construction du centre de santé intégré d'Enyelle	Suivi de santé des populations d'Enyelle		OUI	Financement AFD Appui financier de la CIB	En cours
2013-2017	Projet foret diversification économique (PFDE)	Financement de micro-projets en agroforesterie pour les communautés vivant autour des parcs nationaux de Ntokou-Pikounda et Nouabalé -Ndoki	Composante 3 vise à l'implication des populations locales et autochtones dans la gestion des ressources forestières	OUI, une des composantes	Financement : Banque mondiale Mise en œuvre : Association internationale de développement IDA	FINI
2017-2021	Projet foret diversification économique (PFDE 2)					En cours
2020	OKA	Sensibilisation et information des communautés par la distribution de lecteurs mp3 sur lesquels sont enregistrés des messages	Message enregistré en langue Mbandjele	OUI	Financement interne CIB	En cours

UN MANQUE D'OUTIL DE GESTION ET DE SUIVI DES ACTIVITES DE RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES

De manière générale, il nous semble que la CIB manque d'outil de suivis des activités sociales et communautaires qu'elle mène depuis des années. Il existe un document Excel synthétisant les cibles et les indicateurs à atteindre en termes de relations communautaires¹³ mais ce document, nouvellement conçu donc ne permettant pas de refléter l'historique des actions, est très générique. Il ne décrit pas les moyens et les efforts mis en œuvre et ne propose pas de plan d'actions.

Lors de notre visite, nous n'avons pas eu accès ni connaissance d'un système permettant de suivre les activités de l'équipe sociale en charge des relations communautaires. Nous n'avons pas eu connaissance d'un document cadre, d'un plan d'actions ou d'une feuille de route permettant de comprendre les actions réalisées au quotidien et les objectifs poursuivis.

Il nous semblerait pertinent que la CIB mette en place un système de gestion social de l'ensemble de ses activités relevant du domaine social à la manière des systèmes de gestion environnementaux et sociaux. Ce type d'outil est aujourd'hui largement recommandé dans tout un ensemble de bonnes pratiques promues par les institutions internationales.

UNE PROPOSITION DE DISCUSSION PAR THEMATIQUES PLUTOT QU'UNE ANALYSE PAR PROJET

Une analyse critique des projets sociaux à destination des peuples autochtones étant difficilement réalisable comptes tenus des éléments présentés ci-dessus, nous proposons dans la partie suivante une analyse par thématiques, celles ci-reprenant les obligations sociales de la CIB tant du point de vue de la FSC que dans le cadre des bonnes pratiques internationales en matière de respect des droits des peuples autochtones.

DROITS FONCIERS, DROITS COUTUMIERS ET ACCES AUX RESSOURCES

La législation Congolaise en matière de foncier reconnaît l'existence d'un droit foncier coutumier auquel sont accordés les mêmes attributs légaux que le régime statutaire (droit positif moderne). Ainsi, les droits fonciers coutumiers sont reconnus quand ils sont immatriculés, l'immatriculation (qui est le mode de propriété statutaire) pouvant se faire sur la base d'un système de prescription acquisitive (propriété reconnue si l'utilisation et la mise en valeur datent de plus de 30 ans) mais

¹³ Document Excel intitulé CIB Olam CR&S Framework 2019.

sous certaines conditions. La loi n°5-2011 portant promotion et protection des populations autochtones permet cependant que, pour ces populations et uniquement pour elles, la reconnaissance puisse se faire sans qu'il n'y ait obligation de passer par l'enregistrement en propriété statutaire. Autrement dit, les peuples autochtones sont exemptés de la nécessité d'immatriculer les terres dont ils revendiquent la propriété.

Pour autant, ni la loi foncière ni la loi forestière ni la loi sur les aires protégées et la faune ne prévoient explicitement que la délivrance d'une autorisation d'exploitation (ou de mise en défend) soit soumise au préalable à la prise en compte des droits fonciers coutumiers ni des zones sur lesquels ces populations peuvent prétendre avoir des droits. Il résulte que les droits d'exploitation forestière accordés à la CIB se superposent aux droits fonciers traditionnels des communautés, notamment des peuples autochtones.

Ce problème de superposition des usages et du manque de reconnaissance des droits fonciers traditionnels a fait l'objet de nombreuses publications, de la part de scientifiques et d'ONG de plaider pour la défense des peuples autochtones, et a conduit la CIB à développer des approches plus inclusives des populations.

De manière simplifiée, il existe aujourd'hui deux types d'approches de reconnaissance des zones d'usage (à défaut d'une réelle reconnaissance des droits fonciers coutumiers) :

- une approche encadrée légalement par la loi forestière et qui consiste à délimiter les zones de séries de développement communautaire. Dans ces séries communautaires, ce sont plus que des droits d'usages qui sont conférés ;
- une approche volontairement mise en place par la CIB dans le cadre de ses actions en faveur d'une meilleure prise en compte des droits des peuples autochtones et afin de répondre à l'obligation réglementaire d'identification des sites sacrés des peuples autochtones (décret n° 2019-200, art.7) : la cartographie sociale.

Ces deux approches représentent des avancées non négligeables. Des lacunes subsistent et mériteraient d'être levées et dépassées afin d'aller vers une meilleure prise en compte des besoins et des droits des populations autochtones.

SERIE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : UNE PROBABLE SOUS ESTIMATION DES ESPACES RESSOURCES NECESSAIRES AUX POPULATIONS ET DONT LES POPULATIONS AUTOCHTONES SERAIENT LES PREMIERS AFFECTES

Nous l'avons évoqué précédemment dans la section sur le manque de données (Conséquences et effets délétères du manque de données socio-démographiques et anthropologiques, p.22), le manque de données démographiques, socio-économiques et socio-spatiales (encore plus criant pour les populations autochtones) est critique.

S'il s'avère que la taille des séries communautaires a été sous-estimée, les peuples autochtones seront les premiers à en subir les conséquences et à se retrouver à devoir réaliser leurs activités agricoles hors des séries communautaires avec toutes les conséquences que cela implique. S'il est communément admis que les peuples autochtones réalisent leurs activités de chasse et de cueillette en forêt, il est souvent passé sous silence le fait que nombre de ménages autochtones y pratiquent également des activités agricoles. Celles-ci sont réalisées sur des parcelles de petites tailles conduites en abattis brûlis. Aussi rudimentaires soient-elles, ces activités restent essentielles pour l'autosubsistance et contribuent à l'équilibre socio-économique des familles. Ces parcelles ne se trouvent pour ainsi dire jamais dans l'espace du finage villageois qui est réservé aux familles bantous mais au-delà de la zone de jachère du village, à des distances importantes des villages. L'augmentation des besoins en espace agricole d'une population qui croît aura pour conséquence de repousser encore plus loin les terres accessibles aux peuples autochtones pour la réalisation de leurs activités agricoles. Ce seront donc les premières à se retrouver acculées à conduire des activités agricoles dans des zones où elles n'y sont pas autorisées.

Par ailleurs, la définition de la superficie des séries de développement communautaire se fait principalement sur l'application d'une formule permettant de définir la superficie agricole nécessaire¹⁴. Non seulement il y a de fortes chances que les autochtones n'aient pas été comptés comme des actifs agricoles (l'un des paramètres de l'étude) mais d'autre part, cette approche ne prend pas en compte les besoins pour la réalisation d'activités non agricoles. Leclerc en 2005 a déjà attiré l'attention sur cet aspect important, mettant en évidence que les superficies utilisées par les groupes autochtones de Mbandza et Bangui-Motaba étaient largement sous estimées. Car, au contraire d'un espace géo-centré, les Mbendjele parcourent de grandes distances avant d'atteindre leur territoire. Cette approche a également des effets délétères sur les questions de reconnaissances foncières pour les peuples autochtones (voir section suivante).

Il n'est pas évident aujourd'hui que les discussions autour de la définition des terroirs qui doivent constituer les séries communautaires aient pu se faire avec une participation informée et effective

¹⁴ Voir par exemple la page 73 de l'étude socio-économique de l'UFA Mimbéli Ibenga.

des populations autochtones ni qu'elles aient prise en compte les espaces ressources des populations. Leclerc dans son étude laisse entendre que quand elle a eu lieu, la surface des territoires utilisés par les groupes autochtones a largement été sous-estimée.

DEPOSSESSION DU POUVOIR POLITIQUE FONCIER DES GROUPES TERRITORIAUX MBENDJELE ET BAAKA

De nombreuses études (notamment celles de Lewis et Leclerc) mettent en évidence que la mobilité spatiale des populations autochtones suit et s'appuie sur des logiques d'appartenances sociales. L'organisation spatiale et le territoire sont le support de l'unité sociale. Contrairement à ce qui est communément dit, les peuples autochtones ne sont pas des nomades qui ne possèdent pas de territoire et qui forment tous une grande famille. L'organisation sociale des peuples autochtones Mbendjele et BaAka est centrée sur des groupes territorialisés qui entretiennent entre eux de nombreuses relations d'échanges. Les groupes sociaux territorialisés possèdent des droits fonciers traditionnels qu'ils exercent sur des territoires vécus clairement identifiés et définis.

Mais la réalité de ces groupes territoriaux n'est pas visible en bord de routes dans les quartiers autochtones des villages, ni dans les espaces agricoles centrés sur les villages qui y exercent leurs droits fonciers et sur la base desquels ont été définies les séries de développements communautaires, seuls territoires où peuvent s'exprimer les droits fonciers coutumiers. Les territoires où s'exprime l'appartenance sociale Mabendjele et BaAka et où existe le pouvoir que confère la maîtrise foncière se trouve au-delà des séries de développements communautaires. Il semblerait que ces espaces n'aient fait l'objet d'aucune discussion précise lors de l'établissement du zonage et que la réalité de groupes territoriaux distincts n'ait pas été considérée¹⁵.

Les populations autochtones qui n'ont jamais eu de droits ou de pouvoir dans ces terroirs villageois se trouvent de fait exclus de la possibilité d'exercer un quelconque droit sur ces terres relevant des séries communautaires. Et les zones où s'exerce traditionnellement le pouvoir foncier n'ont pas fait l'objet d'identification ni de reconnaissance. Cela revient à nier l'existence du pouvoir politique que confère l'exercice de droits fonciers.

VILLAGES ET CAMPEMENTS, RESIDENCE PERMANENTE ET RESIDENCE TEMPORAIRE

Par ailleurs, mais cela a déjà été évoqué dans la section relative aux données sociales existantes, il semble difficile d'envisager une reconnaissance de droits fonciers quand on ne connaît pas les

¹⁵ Cela a été clairement soulevé par Leclerc. Aucune information contraire n'a été relevée à la lecture de l'étude socio-économique pour le plan de gestion de l'UFA de Mimbéli-Ibenga

modalités d'organisation spatiale ni la localisation précise de l'ensemble des lieux résidences. Il semblerait que les données cartographiques disponibles ne couvrent pas l'ensemble des campements localisés en forêt (A. Victoria, A. Boyette, communications personnelles ; étude socio-économique de Mimbéli-Ibenga ; discussion avec les communautés de Bangui-Motaba et de Pokola).

Le mode de résidence des populations Mbendjele et BaAka est connu pour alterner entre plusieurs lieux, en fonction des ressources, des saisons, des activités mais aussi des relations sociales entretenues avec les autres groupes et les autres communautés. Comme expliqué précédemment, ne pas considérer cette alternance résidentielle et les raisons qui l'impliquent conduit à ne pas reconnaître pleinement le système d'occupation spatiale, donc le territoire et les droits fonciers y afférant. L'approche qui consiste à ne considérer que la résidence dans les villages (en bord de routes) est donc problématique. Par ailleurs, cette approche par le village place de facto les membres de la communauté autochtone sous l'autorité des chefs de village.

Il serait pertinent de localiser également les campements forestiers et d'identifier ceux qui sont de fait des lieux de résidence réguliers si ce n'est permanents.

LA CARTOGRAPHIE SOCIALE, UNE APPROCHE CENTREE SUR LA SECURISATION DE LA RESSOURCE ET NON SUR LA SECURISATION DU FONCIER

Cette approche par la cartographie sociale a été développée sur un financement Banque Mondiale et Tropical Forest Trust, Forest people et la London School of Economics en 2008. La méthodologie générale est définie dans un document de procédure interne de la CIB intitulé « *Procédure pour l'identification et la protection des ressources clés et des sites culturels des populations autochtones* ». Ce document a été revu et mis à jour en mai 2015.

Il s'agit d'impliquer les populations locales dans l'identification, avant toute exploitation d'assiette de coupe, des éléments à protéger des effets de l'exploitation notamment les ressources clés et les sites culturels sensibles. Cette approche est sans conteste une avancée importante dans la reconnaissance des droits d'usages des populations autochtones. Aucune entreprise forestière du Bassin du Congo n'a été à ce jour aussi loin.

Cependant, il s'agit d'une première étape dans la reconnaissance des droits, notamment des droits d'usages, mais ce n'est pas pour autant un outil de reconnaissance ou de protection des droits fonciers ni un outil permettant d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé pour l'utilisation des terres et des ressources (voir section : **Erreur ! Source du renvoi introuvable., p. Erreur ! Signet non défini.**).

Par ailleurs, d'un point de vue méthodologique, une attention particulière doit être portée aux personnes de la communauté autochtone sélectionnées pour identifier les ressources à conserver. En effet, au regard du respect des droits fonciers et d'usages de chaque groupe territorial (expliqué précédemment), il convient d'identifier au moins un représentant pour chaque groupe territorial. Cela ne semble pas être la pratique aujourd'hui pour la simple raison que l'information sur l'organisation socio-spatiale des groupes territoriaux/sociaux n'est pas un élément connu. De la même manière, le travail de restitution cartographique n'a de valeur que s'il est restitué et retravaillé avec l'ensemble des groupes territoriaux du territoire concerné. Il semble peu probable que la restitution dans un seul des quartiers du village le plus proche permette de respecter cette exigence méthodologique. C'est peut être un des éléments permettant d'expliquer le constat fait aujourd'hui sur les cartographies sociales, à savoir qu'elles semblent de plus en plus se réduire à l'identification de tiges de Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) comme principal enjeu à protéger (arbre social). A moins que l'identification quasi systématique du Sapelli ne soit un révélateur d'un enjeu de raréfaction de la ressource, notamment des chenilles *Imbrasia oyemensis* intensivement exploitées par les communautés autochtones (voir section : La cartographie sociale, l'outil de consultation et d'engagement des parties prenantes de la CIB, p.41) .

LA DIFFICILE APPLICATION COMPLETE DES OBLIGATIONS DU PRINCIPE 3 DE LA LABELISATION FSC RELATIVES A LA RECONNAISSANCE DES DROITS FONCIERS

Ainsi, de notre point de vue et si l'on fait une lecture littérale des principes FSC, la CIB remplit partiellement les obligations définies dans le principe 3 sur les droits des populations autochtones. En effet, si par ces actions la société reconnaît aux populations autochtones des droits d'accès et d'usage des ressources forestière, la CIB faut à reconnaître leurs droits fonciers et leurs droits coutumiers (principe 3.1) et le plein contrôle des activités de gestion sur leurs terres et territoires (Principe 3.2). D'ailleurs, la documentation CIB ne mentionne que rarement les notions de terres et de territoires et parle plus volontiers « d'accès aux ressources ».

A notre connaissance, il n'existe pas de document de délégation du contrôle des activités de gestion des populations autochtones à la société CIB. Cela impliquerait que les communautés autochtones puissent être informées et consultées en amont de la production des plans d'aménagement et leurs inquiétudes clairement documentées et prises en compte, et que leur consentement à la délégation soit documenté, ce qui n'est pas le cas. Là encore des avancées en termes d'information ont été réalisées mais elles ne portent pas sur les questions cruciales de reconnaissance foncière et ne peuvent être, telles que pratiquées, considérées comme la recherche d'un consentement éclairé (voir section : Consultation et engagement des parties prenantes, p.39).

MARGINALISATION ET DISCRIMINATION, LA NECESSITE D'UNE PLUS GRANDE PROACTIVITE

DISCRIMINATION ET MARGINALISATION, ATTENTION AU RACISME ORDINAIRE

La question des droits des populations autochtones du Bassin du Congo a depuis longtemps attiré l'attention de nombreuses ONG et institutions de défense des droits de l'Homme. Ce n'est plus un secret ni un mythe, les populations autochtones sont largement marginalisées (de la vie politique, sociale et économique des pays dans lesquels ils vivent), stigmatisées et discriminées. Si la loi nationale portant promotion et protection des droits des populations autochtones de 2011 interdit dans son préambule toute discrimination à l'égard de ces populations et constitue un pas important pour ces populations, il n'en reste pas moins que les Mbendjele et les BaAka subissent encore aujourd'hui une forte discrimination de la part des autres citoyens congolais que ce soit dans les interactions quotidiennes ou auprès des institutions. Cette forme de racisme ordinaire est omniprésente et tend à reléguer les Mbendjele et les BaAka à un statut de « quasi sauvages », de « sous-hommes », incapables de comprendre et donc d'accéder à certaines fonctions ou droits dans la société, selon les formulations relevées dans les discours.

Les discours tenus par certains membres du personnel de la CIB n'échappent pas à ce constat. Nous avons constaté lors de notre mission de nombreux propos discriminatoires envers les personnes autochtones qui ont été jugées et moquées devant nous sur leur pauvreté matérielle, leur apparence physique, leur rapport à l'argent, leur mode de vie etc. Les propos désobligeants, tels que ceux entendus à plusieurs reprises et qui viennent parfois justifier des pratiques irrespectueuses et de domination, doivent être considérés comme inacceptables et doivent être condamnés par la CIB.

En dépit de ces actions de discriminations positives envers les populations autochtones ou des discours sur la non-discrimination qui sont prônés, la CIB a un travail important à faire en son propre sein pour éradiquer le racisme ordinaire.

DES INTER-RELATIONS COMPLEXES ET MARQUEES PAR LA DOMINATION

S'ils sont méprisés, les autochtones sont également admirés pour leurs savoirs sur la forêt, le monde invisible et les pratiques médicinales etc. Ils sont également pleinement intégrés dans l'économie locale en tant que pourvoyeurs de main d'œuvre bon marché et corvéable à merci, mais également en tant que fournisseurs en produits forestiers. Les rémunérations, quand elles

se font en espèces (notamment pour le travail dans les cultures de rente ou pour certains travaux agricoles), sont souvent très faibles et bien en deçà de ce qui se pratique entre non autochtones. La plupart du temps, et notamment pour les services de portage, de pêche, de chasse, la contrepartie se fait en nature, contre des biens manufacturés : vêtements, denrées alimentaires de base, alcool, cigarettes etc. Si elles sont marquées aujourd'hui par une forte domination et semblent de plus en plus déséquilibrées, ces relations sont le résultat d'une interdépendance historique, économique et écologique ancienne et complexe qui varie selon les localités.

S'il n'est pas souhaitable que la CIB ait une prise d'action sur la relation et dépendance Mbendjele, BaAka / non autochtones, elle peut en revanche agir sur ces rapports de dominations : 1. En les interdisant entre collègues au sein de la CIB ; 2. En valorisant les uns et en sensibilisant les autres ; 3. En prenant garde à ne pas reproduire inconsciemment les relations de dépendance et de paternalisme notamment en matière d'engagement et consultation.

LE LANGAGE, UN ELEMENT DE POSTURE IMPORTANT A MAITRISER.

Il nous semble important que le personnel de la CIB soit sensibilisé aux abus de langages qui sont les premiers marqueurs d'un racisme ordinaire et d'une prise de position dominatrice. En plus de promouvoir des discours sur les droits et l'autonomisation, il est important que le discours de base permette d'inscrire l'idée que les autochtones sont des individus libres de leurs choix et de leurs mouvements, qu'ils ne sont pas des enfants devant être éduqués, surveillés ou punis, et qu'ils ne sont la propriété de personne.

Ainsi, les expressions « *est-ce que ce sont vos autochtones ?* », « *qui est ton patron ?* », « *ce sont des esclaves* » doivent être absolument proscrites.

De la même manière, les habitudes qui consistent avant chaque réunion à demander aux villageois l'autorisation de pouvoir s'adresser aux autochtones ou qui consistent à déplacer les gens vers les quartiers des villages pour les réunions renforcent et institutionnalisent la domination sur les autochtones et les infantilisent.

VERS L'AUTONOMISATION DES COMMUNICATEURS SOCIAUX

Nous l'avons évoqué, les communicateurs sociaux de la CIB (membres de l'équipe sociale) appartiennent tous à la communauté Mbendjele ou BaAka. Leur rôle ne peut se réduire et ne doit être réduit à celui de traducteurs et encore moins à celui d'assistants du chargé de mission donc en charge de porter les affaires, de mettre en place les éléments ou de faire les listes de présence. Mis à part le chef d'équipe communicateurs sociaux, il nous a semblé de notre courte visite (et il se peut que ce que nous ayons observé ne soit pas représentatif) que les communicateurs sociaux

ne bénéficient pas d'une autonomie d'activité ni d'ailleurs que leurs activités soient clairement définies. Il serait pertinent de réfléchir aux types d'activités qui pourraient valoriser les savoirs et savoir-faire des communicateurs sociaux plutôt que de les maintenir dans une position d'assistant subalterne. Ils pourraient par exemple efficacement être des relais pour la collecte auprès des populations autochtones des données socio-économiques de base, des observations et des plaintes, des situations sanitaires d'urgence.

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

LA SENSIBILISATION N'EST PAS DE LA CONSULTATION NI DE L'ENGAGEMENT

La sensibilisation est un terme bien connu par les populations autochtones. Depuis les années 1992, la grande majorité des projets et des actions porte un volet sensibilisation : sensibilisation aux pratiques de chasse, sensibilisation au problème de surexploitation de la viande de brousse, sensibilisation aux problèmes sanitaires de la consommation de la viande de brousse, sensibilisation sur la nouvelle loi sur les espèces protégées, sensibilisation au respect des zones d'usage et à l'interdiction de pénétrer dans le Parc national etc.

Aujourd'hui encore, la sensibilisation semble être l'outil de projet privilégié comme action auprès des peuples autochtones et l'une des principales actions mise en œuvre par la CIB. Lors de notre visite, les membres de l'équipe sociale (du programme socio-économique et de la Faune) de la CIB travaillaient à des activités de sensibilisation : sensibilisation aux dangers de la défécation à l'air libre, sensibilisation à la discrimination (journée zéro discrimination).

Il s'avère que depuis de nombreuses années, la majorité des messages de sensibilisation véhiculent, malgré l'intention de départ, une forme de stigmatisation de pratiques largement répandues et fortement ancrées culturellement (pratique de chasse, de consommation de viande de brousse, de pratiques de médecine traditionnelle etc.). Il est alors fort compréhensible que ces messages soient difficilement compréhensibles et acceptés par ceux qui les reçoivent et qui se sentent jugés de manière extrêmement négative. Les séances de sensibilisation prennent alors la forme de leçons de choses dont nous questionnons l'utilité et la pertinence. D'autant plus que la forme que prennent ces séances met en scène des distances corporelles, spatiales, sociales et linguistiques relevant de formes de stigmatisation inconscientes : le chef de mission debout au centre de l'assemblée, habillé d'une tenue de chantier fluorescente, faisant d'une traite sa présentation en lingala. En face, assises par terre, en cercle autour du chargé de mission, les communautés silencieuses, encouragées à finir en cœur les phrases du discours, comme des enfants finissent la phrase du professeur.

REVOIR LES SUJETS D'INFORMATION ET LES FORMATS DE COMMUNICATION

Nous venons de le dire, nous nous posons la question de la pertinence de certains sujets de sensibilisation. Mais plus que le sujet c'est l'objectif poursuivi qui pose question de même que le format de communication choisi.

Qu'attend-on de concret aujourd'hui d'une réunion de sensibilisation aux dangers de la défécation à l'air libre dans une société qui n'a pas les moyens et à qui on ne donne pas les moyens de mettre en œuvre les alternatives présentées (création de latrines, utilisation régulière du savon, conservation des aliments etc.) ? Où l'on explique la dangerosité de certaines pratiques alors même que celles-ci sont proscrites par les règles d'hygiène de base de la société ?

De la même manière, qu'espère-t-on d'une session de présentation de ce qu'est le processus REDD au Congo en projetant un film en anglais sur la notion de REDD et un film en français sur les bonobo (animal inconnu des populations car non présent dans l'écosystème forestier du Congo) ?

La projection de films dans des langues inconnues, sur des univers inconnus, sans explication de texte, sans contextualisation nous semble être une approche contre-productive et inutile si ce n'est qu'elle est perçue par les populations comme une distraction, en témoigne la foule d'enfants et de jeunes qui s'installent au premier rang et la quasi absence des adultes.

De la même manière, une réunion non annoncée au préalable, tenue par une seule personne réalisant un monologue sur un sujet qui n'a pas été choisi collectivement, ne constitue pas « une affaire importante » pour les populations.

Des sujets pourtant cruciaux comme les impacts de l'exploitation de la ressource bois, la construction des routes, les effets d'une pêche intensive sur la ressource halieutique, les modalités de concertation souhaitées, les droits etc., semblent rarement abordés. Les populations sont pourtant en droit de bénéficier de ces informations.

DES METHODES ALTERNATIVES A METTRE EN ŒUVRE POUR DIFFUSER L'INFORMATION

L'information est difficile à transmettre et à faire circuler sur un territoire aussi vaste et enclavé. La radio communautaire Biso na Biso a probablement joué un rôle en son temps mais les investissements nécessaires pour maintenir¹⁶ ce projet ont été jugés trop importants.

¹⁶ L'émetteur n'est plus fonctionnel et nombre de radios ne fonctionnent plus

Il semble nécessaire de travailler à de nouvelles méthodes en s'appuyant sur les modalités de communications et de transmissions d'information utilisées traditionnellement dans les sociétés Mbendjele et BaAka. Des efforts sont en cours de réalisation dans ce sens notamment le nouveau projet OKA dont l'objectif est de faire circuler des messages sur des lecteurs Mp3. Nous n'avons pas suffisamment d'informations sur ce projet qui se lance tout juste pour en parler davantage.

D'autres supports pourraient être développés en s'inspirant de pratiques existantes dans la société comme notamment :

- Le *gano* (narration d'histoires avec des chansons) qui se déroule généralement autour du feu de camp la nuit, au cours duquel des fables ainsi que des histoires d'ancêtres sont racontées et chantées ;
- Le *Moadjo* (mise en scène/mimétisme, théâtre) : mise en scène hilarante mais aussi impitoyablement précise de certains comportements par les membres du groupe afin d'éduquer tout le monde sur les comportements souhaitables pour le bénéfice de tous.

Les communicateurs sociaux pourront être d'une aide précieuse pour travailler à la création de nouvelles modalités de diffusion de l'information.

LOCALISATION DES MICRO-LIEUX COUVERTS PAR LE RESEAU POUR LA COLLECTE ET LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Alain Epelboin a proposé que soit réalisé une cartographie des zones ou de micro-lieux couverts par le réseau téléphonique et qui pourraient servir en quelque sorte de cabines téléphoniques pour les populations autochtones afin qu'elles puissent lancer l'alerte en cas de problème, solliciter de l'aide ou pour diffuser des messages et informations. Il serait intéressant d'anticiper l'usage de téléphones multimédias remis à des collaborateurs de la CIB, à des relais communautaires, que ce soit pour améliorer la réponse à des alertes, la diffusion de messages, des programmes relatifs à la santé et aux droits de l'Homme. Cette action s'accompagnerait de facilitation d'accès aux nouvelles technologies pour les personnes appartenant aux communautés semi-nomades.

De ce que nous avons compris, cette idée a été reprise et discutée dans le cadre du renouvellement des activités de lutte contre le braconnage dans le cadre du partenariat CIB- WCS. La défiance des populations notamment des populations autochtones vis-à-vis de WCS et des brigades de lutte contre le braconnage en particulier pourrait constituer un frein au développement efficace d'une telle approche.

L'idée serait également de pouvoir faire profiter les populations des déplacements réguliers de l'ensemble des flottes de véhicules de WCS et de la CIB pour organiser en cas de besoins de santé des transports de personnes. Ces idées méritent d'être développées.

CONSULTATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Nous avons pris le soin de séparer les éléments relatifs à l'engagement des parties prenantes et à la consultation des éléments relatifs à la sensibilisation et à la communication car les objectifs poursuivis dans ces activités sont fort différents. Cependant, ce qui est commun aux deux sujets c'est l'échelle pertinente à laquelle elles doivent être menées et le fait que les deux sujets sont indispensables pour une concertation efficace et pour le CLPE.

Le principe de concertation et de participation des communautés locales et des populations autochtones et le consentement Libre, préalable et éclairé (CLPE) sont reconnus comme des droits notamment pour les peuples autochtones dans deux outils réglementaires :

- dans la Loi n°33-2020 portant code forestier ;
- dans la Loi 5-2011 du 25 février 2011, portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

Si le principe de concertation est un élément clé de la certification FSC, transversal à l'ensemble des 10 principes, le CLPE est clairement requis comme une disposition fondamentale du Principe 3 sur les droits des peuples autochtones.

IDENTIFIER LES ECHELLES APPROPRIÉES POUR MENER DES CONSULTATIONS EFFICACES

Comment consulter de manière satisfaisante l'ensemble de la population autochtone concernée alors même que l'on ne possède que des informations extrêmement lacunaires sur le nombre de personnes, la localisation et la structuration socio-spatiale des groupes qui composent cette population ? Cette question est d'autant plus importante dans un contexte où les populations n'ont ni chef ni représentant légitime et où la société s'articule autour de groupes locaux de tailles restreintes qui possèdent une totale autonomie de décision et de fonctionnement. La mise en œuvre d'une consultation pertinente nécessite au préalable une bonne connaissance de la structuration socio-politique. Il est bien entendu que la concertation ne peut être menée auprès de chaque individu ou de chaque famille pour des raisons évidentes de temps et coûts. Cependant, dans ce contexte particulier, il est important de s'assurer que la diversité des groupes sociaux peut avoir accès à l'information et soit consultée. En bref, que certains groupes, de par leur localisation ou leur appartenance à un groupe territorial, ne soient pas négligés. Ce n'est pas parce

qu'on consulte un groupe local qu'on consulte l'ensemble du groupe territorial et encore moins la société (l'ensemble des communautés autochtones). Les groupes ethniques Mbendjele et Aka ne forment pas une société unique. L'unité sociologique de référence doit être, dans ce contexte, le groupe territorial. C'est à cette échelle que doivent être menées les concertations et encore plus les éventuels consentements.

LE VILLAGE COMME UNIQUE LIEU DE CONCERTATION : UNE IDEE PRATIQUE MAIS PROBABLEMENT UNE FAUSSE BONNE IDEE

Les études existantes sur les populations BaAka¹⁷, BaMbendele¹⁸ et Bangombe¹⁹ mettent toutes en évidence un mode de résidence familiale en groupes locaux composés de quelques familles et basé sur une utilisation de l'espace éclaté et multi-centré. L'espace utilisé et vécu par les populations autochtones se compose d'un ensemble de camps situés plus ou moins loin en forêt et occupés de manière plus ou moins temporaire à différentes périodes de l'année, reliés entre eux par des ruisseaux et parfaitement connus, nommés et fréquentés et dont les interfluves fonctionneraient comme des territoires. A cet ensemble de camps forestiers s'ajoute également une résidence semi-permanente, en périphérie des villages bantou (non autochtones), dans des quartiers dédiés aux autochtones. Aucune donnée aujourd'hui ne nous permet de supposer que les regroupements dans les villages sont une transposition des groupes sociaux tels qu'ils existent en forêt. Considérer donc que les membres de la communauté autochtone qui vivent dans un village dépendent également du finage villageois associé est non étayé et possiblement faux.

De nombreuses références mettent en évidence que chez les peuples autochtones, la résidence dépend de plusieurs facteurs : l'âge, le statut marital, les relations avec les voisins et la bonne entente.

Toutes les études précitées mettent également en évidence que cette localisation dans les villages peut être précaire et que les déménagements pour raisons de conflits sont fréquents, l'évitement

¹⁷ Thomas, J. M., Bahuchet, S., Furniss, S., & Epelboin, A. (Eds.), 2014. *Encyclopedie Des Pygmees Aka. Volume 1 à 11*. Peeters Publishers ; Vitoria A., 2020. Repport on CIB's FPIC and social cartography and the possibility to implement a Sapelli project in the Mimbeli-Ibenga Concession.CIB. ; Duda R., 2017. Evaluation socio-anthropologique du programme soutien et amélioration des conditions de vie des populations autochtones de la likouala (Congo). Rapport Ordre de Malte.

¹⁸ Leclerc C. 2005 Un plan d'aménagement à l'échelle des groupes humains. Spécificités des communautés semi-nomades. JMM Consultant -ITTO; Lewis J., 2002. – Forest hunters-gatherers and their world : a study of Mbendjele Yaka Pygmies of Congo Brazzaville and their secular and religious activities and representations . PhD, departement of social anthropology, London School of Economics and Politics Science, London.

¹⁹ Voir les études réalisées sur les Baka au Cameroun, aucune étude sur les Bangombé n'ayant été réalisées et ceux-ci étant un groupe Baka. Robillard, M., 2010. *Pygmées Baka et voisins dans la tourmente des politiques environnementales en Afrique centrale* (Doctoral dissertation, Paris, Muséum national d'histoire naturelle).

étant la solution préférée plutôt que l'affrontement. C'est d'ailleurs ce qu'il se passe dans les quartiers autochtones de Bangui Motaba qui se vident depuis plusieurs années en raison, nous a-t-on dit, d'importants conflits entre les membres de la communauté autochtone et les Bantou, et entre groupes et personnes de la communauté autochtone.

Il existe donc un risque que les personnes concertées dans les villages soient amenées à se prononcer sur des territoires qui ne sont pas ceux qu'ils fréquentent et sur lesquels ils n'ont pas de pouvoir de décision.

LA CARTOGRAPHIE SOCIALE, L'OUTIL DE CONSULTATION ET D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DE LA CIB

Le principal outil de consultation et d'engagement des parties prenantes mis en place par la CIB est l'outil de cartographie sociale (que nous avons déjà évoqué dans la section dédiée aux questions foncières). L'objectif de cet outil est d'impliquer les populations locales et les communautés autochtones dans la gestion des ressources au-delà des séries de développements communautaires. La démarche est basée sur une implication effective des populations locales afin de permettre la coexistence des droits d'accès aux ressources forestières pour l'ensemble des parties et pour le respect des intérêts, des droits et des obligations mutuelles (la CIB, les communautés autochtones et les communautés locales).

Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué, l'approche développée pose de nombreuses questions :

- Les personnes et les groupes sollicités pour la réalisation de ces cartographies sont-ils appropriés et adaptés aux réalités socio-spatiales (groupes territoriaux) ? Les personnes choisies sont-elles les bonnes personnes et sont-elles à même de pouvoir réaliser ce travail pour l'ensemble du groupe territorial ?
- Les raisons et l'objectif de l'exercice sont-ils compris par les membres des communautés ?
- Le travail se réalise-t-il réellement de manière libre et informée, sans coercition ni de la part de l'entreprise, ni de la part des populations voisines ?

• Le cas du Sapelli

Les résultats de la cartographie sociale mettent en évidence qu'il existe probablement un enjeu autour du Sapelli, enjeu que personne n'arrive clairement à identifier pour l'heure. La grande majorité des arbres sociaux (ndlr : arbres identifiés lors de la cartographie sociale), sont des Sapelli. Certes il existe une vraie compétition pour cette espèce ligneuse exploitée par la CIB et

fortement utilisée par les populations locales pour les chenilles qu'elle abrite (*Imbrasia oyemensis*) et pour ses propriétés médicinales, mais cette compétition à elle seule ne semble pas expliquer ce qui est observé. D'ailleurs si le sapelli était rare, il serait systématiquement identifié comme arbre social, ce qui n'est pas le cas.

Il serait pertinent d'investiguer sur cette question afin d'apporter des éléments de compréhension sur ce qu'il se joue ici. L'identification du sapelli comme arbre social est-il :

- Le résultat d'une mauvaise compréhension des objectifs de l'exercice de cartographie sociale ?
- Une manière pour les populations de répondre à ce qu'elles croient qu'on attend-elles (une forme de politesse et de stratégie d'évitement commune chez les BaAka par exemple) ?
- Le résultat d'une véritable compétition sur la ressource nécessitant des mesures conservatoires de la part des populations autochtones ?

La diminution des chenilles du Sapelli - *Imbrasia oyemensis* - semble être un facteur de préoccupation des populations locales et autochtones, cette déplétion étant très souvent imputée à l'exploitation commerciale du bois. Dans ce contexte et vu qu'il n'existe pour l'heure aucune étude précise sur ce sujet, il nous semble pertinent de lancer une étude permettant de mieux comprendre son écologie et sa dynamique populationnelle.

UN PROCESSUS CLEP PERMETTANT UNE CONSULTATION MAIS PAS UN CONSENTEMENT

Pour le FSC, les communautés autochtones sédentaires et semi-nomades devraient être habilitées à participer à des mécanismes de contrôle et de consultation appropriés, et à développer leur propre consensus concernant les droits forestiers. Contrairement aux principes 3.2 et 3.3, les communautés autochtones (les groupes territoriaux) n'ont pas donné leur consentement à l'utilisation des terres sur lesquelles elles exercent un droit coutumier ou des droits d'usage des ressources. Il n'existe aucune évidence aujourd'hui que les groupes territoriaux ont donné une délégation de contrôle à la CIB ou à toute autre organisation.

La cartographie sociale ne constitue pas en ce sens une délégation de contrôle, ni d'ailleurs un consentement libre préalable et éclairé de l'accès aux ressources.

En ce sens l'utilisation de processus CLEP pour caractériser l'approche par cartographie sociale est un peu abusive et ne devrait pas être utilisée.

Il serait opportun de réfléchir à des manières plus effectives et appropriées de mise en œuvre d'un processus CLEP.

Par ailleurs pour répondre à l'obligation d'information préalable (et adaptée), les messages et les outils de communication aujourd'hui utilisés nécessitent des adaptations.

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Bien que nous ayons pu lire à plusieurs reprises qu'il existait un mécanisme de gestion des plaintes (et que celui-ci soit accessible en ligne), nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir travailler plus en détail, sur le terrain, sur le fonctionnement concret du mécanisme. Cet aspect devra faire l'objet d'une investigation lors de la prochaine visite de terrain.

SANTE ET EDUCATION

Ces éléments n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse spécifique lors de la mission. Une analyse des projets, programmes et actions sera réalisé lors de la prochaine mission.

CONCLUSION : SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

Emploi et gestion du personnel autochtone dans la société et auprès des sous-traitants

- Mettre en place une politique de discrimination positive envers les autochtones afin de faciliter leur accès aux postes de la CIB (même si le turn-over est important) ;
- Porter un appui spécifique aux populations autochtones pour faciliter la documentation administrative nécessaire pour accéder aux emplois au sein de la CIB et chez les sous-traitants ;
- Enquêter en interne sur les retenues sur salaires exorbitantes pour frais de cantine et les dépassements de plafonds institués (avances sur salaires et frais de cantine) ;
- Mieux valoriser et autonomiser les communicateurs sociaux de la CIB.

Connaissance du contexte socio-culturel

- Mettre à jour les données socio-démographiques dans les UFA notamment pour les populations autochtones pour qui les données sont lacunaires ;
- Réaliser une étude de l'organisation socio-spatiale/territoriale des communautés autochtones, visant à redonner le pouvoir politique lié à la reconnaissance d'une maîtrise foncière d'un territoire aux peuples autochtones, et incluant :
 - cartographie des villages/quartiers et des principaux campements autochtones (notamment hors séries communautaires) ;
 - description et cartographie de l'organisation en groupes territoriaux en forêt et leurs modalités de réorganisation dans les villages ;
 - identification des zones de superposition des territoires villageois et autochtones (Mbendjele et Aka) ;
 - formalisation des plans de zonage des territoires villageois et autochtones.

Suivi et gestion des activités et programmes sociaux et des activités de relations communautaires

- Il nous semblerait pertinent que la CIB mette en place un système de gestion social de l'ensemble de ses activités relevant du domaine social, à la manière des systèmes de gestion environnementaux et sociaux conseillés par certaines institutions internationales. Un système de gestion social permettrait de :
 - Affirmer les engagements de l'entreprise en matière sociale ;
 - Fournir les orientations permettant de répondre aux engagements sociaux de l'entreprise ;

- Expliquer la marche à suivre pour identifier, évaluer et gérer les risques sociaux et pour mettre en œuvre les actions ;
- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre (efficacité, pertinence) ;
- Définir le processus de prise de décisions ;
- Décrire le rôle et les responsabilités du personnel et les capacités requises ;
- Indiquer les documents à établir et à mettre à jour ;
- Suivre la performance sociale de l'entreprise ;
- Faire preuve d'une diligence raisonnable dans le domaine social.

Cartographie sociale

- Reprendre et améliorer la méthodologie de cartographie sociale :
 - S'assurer que les prérequis méthodologiques définis soient toujours correctement appliqués ;
 - Améliorer (sur la base des données collectées) l'identification des parties prenantes et des représentants en charge pour chaque groupe local d'identifier les espaces et les ressources à protéger ;
 - Renforcer et améliorer le travail de restitution et de validation ;
 - Travailler sur les éléments à cartographier et passer de l'identification d'une ressource isolée (arbre) à un territoire ;
- Enquêter sur la question du sapelli dans la cartographie : comment se fait-il que ce soit de loin la principale et presque seule ressource identifiée comme sociale (à protéger) ?
- Revoir la définition de cet outil en tant qu'outil de CLEP (problématique du consentement).

Marginalisation, domination et discrimination

- Travailler en interne à l'éradication du racisme ordinaire ;
- Mieux former le personnel de la CIB aux attitudes et mécanismes conduisant souvent à la discrimination et à la domination des peuples autochtones ;
- Proscrire les habitudes de langages courants car infantilisants et discriminants.

Communication, sensibilisation, concertation

- Revoir les sujets, objectifs et méthodes de sensibilisation ;
- Repenser les formats de communication afin de pouvoir communiquer d'une manière culturellement appropriée ;
- Continuer à identifier des méthodes alternatives de diffusion de l'information ;
- Réaliser les opérations de concertation à l'échelle du groupe territorial ;
- Mieux documenter leurs préoccupations et leurs demandes.

Le CLEP

- Revoir les objectifs de la cartographie sociale et mieux utiliser la notion de CLEP ;
- Attention à ne pas utiliser de manière inappropriée la notion de CLEP, les activités annoncées comme telles ne pouvant pas être considérées à proprement parlé comme du consentement éclairé.

Mécanisme de gestion des plaintes

- Vérifier que le mécanisme des plaintes est accessible aux membres de la communauté autochtone et qu'il est fonctionnel

BIBLIOGRAPHIE

Bahuchet, S., 2014. Cultural diversity of African Pygmies. In Hewlett, B.S. (ed.) *Huntergatherer of the Congo Basin Cultures, Histories and Biology on African Pygmies*. New Brunswick/London:Transaction Publishers: 1-29

Bombjaková, D., 2018. *The role of public speaking, ridicule, and play in cultural transmission among Mbendjele Bayaka forest hunter-gatherers* (Doctoral dissertation, UCL (University College London)).

CIB, 2008. Procédure pour l'identification et la protection des ressources clés et des sites culturels des populations autochtones.

CIB et WCS, 2015. Procédures socio-économiques dans les UFA de Pokola, Kabo et Loundougou Tounkoulaka

CIB., 2017. Stratégie et procédure pour l'implication des populations locales dans la gestion forestière, la prévention et le règlement des conflits.

CIB OLAM CR&S Framework- 2019. (tableau Excel)

Duda R. et Epelboin E., 2017. Evaluation socio-anthropologique du programme soutien et amélioration des conditions de vie des populations autochtones de la likouala (Congo). Rapport Ordre de Malte

Guillaume, H., 2001. Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980. Editions Peeters – Société d'Études Linguistiques et Anthropologiques de France. 798 p.

Leclerc C., 2005 Un plan d'aménagement à l'échelle des groupes humains. Spécificités des communautés semi-nomades. JMM Consultant -ITTO

Lewis J., 2002. Forest hunter-gatherers and their world: a study of the Mbendjele Yaka pygmies of Congo-Brazzaville and their secular and religious activities and representations. Ph.D. thesis. Univeristy of London. 311 p.

Lewis J.,1997. Rapport PROECO 003 ; Rivière Sangha, 107 p. + annexes

Maréchal C., 2019. Etude préalable à la mise en place d'un système de contrôle du braconnage. Unité forestière d'aménagement Mimbéli-Ibenga. CIB.

Maxwell C., 2018. Rapport sur la mortalité dans le district d'Epena, département de la Likouala, République du Congo. Rapport de synthèse

Moukassa A., 2001. Etude démographique et socio-économique dans la zone périphérique au parc national Nouabalé-Ndoki (Nord-Congo). WCS-PROGEPP, 213p.

Moukassa A. Nssosso D., Mavah G., 2005. Occupation de l'espace forestier par les communautés villageoises et semi-nomades dans les UFA Kabo, Pokola, Toukoulaka et Loundougou (Nord Congo). WCS, MEF, PROGEPP, 40 p.

Ngoma P., Noiraud J.M., 2006. Etude socio-économique de l'UFA Pokola. CIB, République du Congo, JMN-Consultant, 169 p.

Noiraud J.M., Ngoma P., 2004. Etude socio-économique de l'UFA Kabo. CIB République du Congo, JMN-Consultant, 181 p.

- JMN-Consultant., 2009. Etude socioéconomique de l'UFA Loundoungou-Toukoulaka. CIB, MEF, 144 p.
- OCDH (2004) The Situation of the Pygmies in the Republic of Congo. Observatoire Congolais des Droits de l'Homme and Rainforest Foundation.
- Pierre J.M., 2004. Etude préparatoire au volet socio économique des plans d'aménagement des UFA de Kabo, Pokola, Loundoungou et Toukoulaka. WCS, OIBT, CIB, MEF. République du Congo. 110 p.
- République du Congo, Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des populations autochtones
- République du Congo, Loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier
- République du Congo, Loi n°10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier
- République du Congo, Loi n°25-2008 du 22 septembre portant régime agro-foncier
- Salali, G. D., 2017. *Social structure and knowledge sharing networks in hunter-gatherers: A case study on the plant knowledge of the Mbendjele BaYaka Pygmies* (Doctoral dissertation, UCL (University College London))
- TEREA, 2016. Etude d'impact environnemental et social du projet d'implantation d'une scierie à Enyéllé – Département de la Likouala par la société CIB-OLAM. Septembre 2016
- Thomas J.M.C., Bahuchet S, Epelboin A. (depuis 1993) & Fürniss S. (depuis 2003). 1981-2013. Encyclopédie des Pygmées Aka : techniques, langage et société des chasseurs-cueilleurs de la forêt centrafricaine (Sud-Centrafricaine et Nord-Congo), Paris, Editions Peeters-SELAF, 11 volumes.
- Vitoria A., 2020. Report on CIB's FPIC and social cartography and the possibility to implement a Sapelli project in the Mimbéli-Ibenga